



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/8E
Paris, 18 juin 2010
Original: anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet - 3 août 2010

Point 8 de l'ordre du jour provisoire: Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril

8E: Adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

RESUME

Ce document présente le projet de décision concernant l'adoption de trente-huit déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle soumises par dix-neuf Etats parties pour les biens n'ayant aucune déclaration approuvée à l'époque de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'Annexe I contient le texte intégral des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle concernées. L'Annexe II inclut une déclaration rétrospective de valeur.

Projet de décision : 34 COM 8E, voir point II

I. Historique

A la suite du premier cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques en Europe, et dans le cadre du deuxième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques dans les régions des Etats arabes et de l'Afrique, de nombreux Etats parties ont rédigé des projets de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial situés sur leurs territoires. Ces projets de déclaration sont présentés au Comité du patrimoine mondial pour adoption. A la suite de la décision adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2009 (Décision **33 COM 8E**), l'Annexe II est inclus dans ce document.

II. Projet de décision

Projet de décision 34 COM 8E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC-10/34.COM/8E,
2. Adopte les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, telles que présentées dans l'Annexe I du Document WHC-10/34.COM/8E, pour les biens du patrimoine mondial suivants:
 - Algérie : La Kalâa des Béni Hammad ; Vallée du M'Zab ; Djémila ; Tipasa ;
 - Autriche : Centre historique de la ville de Salzbourg ; Palais et jardins de Schönbrunn ; Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein / Salzkammergut ;
 - Côte d'Ivoire : Parc national de la Comoé ;
 - Danemark : Tumulus, pierres runiques et église de Jelling ; Cathédrale de Roskilde ;
 - Ethiopie : Parc national du Simien ;
 - Liban : Anjar ; Byblos ;
 - Malawi : Parc national du lac Malawi ;
 - Maroc : Ksar d'Aït-Ben-Haddou ; Ville historique de Meknès ; Site archéologique de Volubilis ; Médina d'Essaouira (ancienne Mogador) ;
 - Mauritanie : Parc national du Banc d'Arguin ; Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata ;
 - Niger : Réserves naturelles de l'Air et du Ténéré ; Parc national du W du Niger ;
 - Portugal : Forêt laurifère de Madère ;
 - République arabe syrienne : Ancienne ville de Damas ; Site de Palmyre ;
 - République démocratique du Congo: Réserve de faune à okapis ;
 - République-Unie de Tanzanie : Réserve de gibier de Selous ; Parc national du Kilimandjaro ;
 - Sénégal : Parc national du Niokolo-Koba ;
 - Seychelles : Atoll d'Aldabra ; Réserve naturelle de la vallée de Mai ;
 - Soudan : Gebel Barkal et les sites de la région napatéenne ;
 - Tunisie : Site archéologique de Carthage ; Amphithéâtre d'El Jem ; Parc national de l'Ichkeul ; Médina de Sousse ; Kairouan ;
 - Yémen : Ville historique de Zabid.
3. Décide que les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial en péril seront passées en revue en priorité;
4. Décide également que, compte tenu du grand nombre de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle à examiner, l'ordre dans

lequel elles seront passées en revue suivra le deuxième cycle de soumission de Rapports périodiques, tel que :

- *biens du patrimoine mondial dans les Etats arabes;*
- *biens du patrimoine mondial en Afrique;*
- *biens du patrimoine mondial en Asie et Pacifique;*
- *biens du patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes;*
- *biens du patrimoine mondial en Europe et Amérique du Nord.*

ANNEXE I: Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

A. BIENS NATURELS

A.1 ETATS ARABES

Bien	Parc national du Banc d'Arguin
Etat partie	Mauritanie
Id. N°	506
Date d'inscription	1989

Brève synthèse

Le Banc d'Arguin est une des zones les plus importantes au monde pour les oiseaux nicheurs et les échassiers migrateurs d'origine paléarctique. Situé le long de la côte atlantique, ce parc est formé de dunes de sable, de zones côtières marécageuses, de petites îles et d'eaux littorales peu profondes. L'austérité du désert et la richesse biologique de la zone marine créent un paysage terrestre et marin exceptionnellement contrasté.

Critère (ix) : *Le Parc National du Banc d'Arguin est un écosystème riche en biodiversité de nutriments et matières organiques, conséquence surtout de l'existence de vastes étendues de vasières couvertes d'herbiers marins, d'un important apport sédimentaire éolien d'origine continentale et de l'effet de l'upwelling permanent du Cap Blanc. Cette richesse assure le maintien d'un milieu marin et littoral suffisamment riche et diversifié pour entretenir d'importantes communautés de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins.*

Critère (x) : *Le Parc National du Banc d'Arguin constitue l'habitat le plus important de l'Atlantique occidentale pour les oiseaux nicheurs de l'Afrique de l'Ouest et les échassiers migrateurs d'origine paléarctique. Les vastes étendues de vasières abritent plus de deux millions d'oiseaux limicoles migrateurs provenant du Nord de l'Europe, de la Sibérie et du Groenland. La population d'oiseaux nicheurs est aussi remarquable en termes de diversité et de nombre : entre 25 000 et 40 000 couples appartenant à 15 espèces d'oiseaux. La zone de hauts-fonds et îlots est aussi le siège d'une activité biologique intense : on y trouve 45 espèces de poissons, 11 espèces de crustacés et plusieurs espèces de mollusques. Le bien abrite aussi quelques espèces de tortues marines notamment la tortue verte (*Chelonia mydas*) sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Parmi les mammifères, il subsiste encore quelques populations reliques de gazelles dorcas (*Gazella dorcas*), Le grand dauphin et le dauphin à bosse de l'Atlantique sont fréquemment observés dans le bien.*

Intégrité

La nature rectiligne des limites du bien suggère qu'elles n'ont pas été fixées sur des bases écologiques mais qu'elles correspondent plutôt à des besoins administratifs. La limite orientale s'étend à l'intérieur d'une zone de désert, par endroit jusqu'à 50 m, et constitue une large bande permettant de détourner des activités incompatibles avec la conservation du bien. Certaines modifications à la limite méridionale, afin d'exclure le village du cap Timiris et la base militaire, n'enlèveraient rien à la valeur du bien et pourraient éventuellement être envisagées. La limite marine forme, elle aussi, une ligne droite et traverse les hauts-fonds du bien par le milieu. Il serait particulièrement justifié que toute la zone de hauts-fonds soit englobée dans le bien. La réserve satellite de 200 ha, située au Cap Blanc constituant l'habitat de la colonie de phoques moines, pose des questions relatives à son intégrité. Premièrement, les limites de la réserve constituent l'habitat des 100 phoques moines répertoriés dans la région, les autres utilisant la zone nord connue sous le nom de Côte des Phoques. Cela implique que le critère d'intégrité exigeant un espace suffisant pour assurer la continuité de l'espèce n'est pas satisfait. Deuxièmement, il n'est pas possible d'étendre la réserve du Cap Blanc, au site de reproduction et à la nurserie de la Côte des Phoques, le statut de la frontière internationale de cette zone du Sahara occidental restant à déterminer. Pour cette raison, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire le bien en excluant la réserve du Cap Blanc dont l'inscription ne pourrait être envisagée qu'après résolution de la question des limites et lorsque la partie de la Côte des Phoques pourrait être incluse. La principale menace pesant sur le bien est constituée par des projets susceptibles d'altérer les méthodes traditionnelles de pêche artisanale. L'introduction de nouvelles technologies et une augmentation des prises pourraient affecter et perturber gravement la vie avienne de la région.

Besoins en matière de protection et de gestion

La protection du bien est régie par le statut de réserve protégée. Le bien dispose d'un plan de gestion. Les principales menaces pesant sur le bien sont liées principalement au développement non régulé des activités maritimes et des infrastructures littorales. Les activités de pêche ont augmenté considérablement, le matériel et les méthodes de pêche ont changé ainsi que les espèces ciblées. En conséquence, la protection des ressources marines, contre la surexploitation est essentielle. Pour minimiser le problème, il faudra mettre en œuvre un programme de surveillance des risques pour les ressources marines y compris la pêche commerciale illégale. Le risque de pollution par les hydrocarbures sur la route maritime internationale de l'Afrique de l'Ouest et les industries extractives pétrolières est aussi considérable. La planification d'urgence, pour faire face à la possibilité d'une marée noire, est nécessaire pour le bien et ses environs. Une autre dimension importante de la gestion du bien est la lutte contre le braconnage et l'exploitation du bois, à l'origine de la dégradation de la partie terrestre du bien. Comme pour la partie maritime du bien, il faudra mettre en place un programme de surveillance terrestre complet. Les impacts possibles du changement climatique devront aussi être étudiés.

Bien	Parc national de l'Ichkeul
Etat partie	Tunisie
Id. N°	8
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Le lac Ichkeul est le dernier grand lac d'eau douce d'une chaîne qui s'étendait autrefois le long de l'Afrique du Nord. Caractérisé par un fonctionnement hydrologique très particulier basé sur une double alternance saisonnière de niveaux d'eau et de salinité, le lac et les marais qui l'entourent constituent un relais indispensable pour des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs qui viennent hiverner à l'Ichkeul.

Critère (x) : Le Parc National de l'Ichkeul contient des habitats naturels importants en tant que site d'hivernage essentiel des oiseaux du paléarctique occidental. Chaque hiver, le bien accueille une densité exceptionnelle d'oiseaux d'eau avec des effectifs pouvant atteindre certaines années plus de 300.000 canards, oies et foulques présents au même moment. Parmi ces oiseaux, trois espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes : l'éristature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), le fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) et la sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*). De par la diversité de ses habitats, le bien abrite une faune et une flore très riches et diversifiées avec plus de 200 espèces animales et plus de 500 espèces végétales.

Intégrité

Les limites du bien englobent les trois types d'habitats caractéristiques du site, à savoir le jebel Ichkeul, le lac et les marais attenants et incluant également les processus du fonctionnement hydrologique naturel du système lac-marais et les processus biologiques et écologiques qui y sont associés. La construction proposée de trois barrages sur les cours d'eau qui alimentent la zone humide constitue une menace potentielle pour l'intégrité du bien. Si ces projets venaient à se réaliser, il serait fondamental que la salinité existante du lac soit maintenue.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique stricte et d'un plan de gestion. Le fonctionnement écologique du système lac-marais est fortement contrôlé par les apports d'eau douce de l'amont et les échanges avec l'eau de mer en aval, eux-mêmes soumis à la forte variabilité naturelle intra- et inter-annuelle, caractéristique des climats méditerranéens. La gestion hydrique du système lac-marais est donc un élément primordial dans la gestion du bien. En 1996, le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril à cause des effets négatifs sur l'écosystème d'eau douce, suite à la construction des barrages. Le bien fut retiré de la Liste en péril en 2006, suite à l'amélioration de la situation, et la restauration de l'écosystème est en bonne voie. Les soucis essentiels consistent à gérer le bien de manière à contrôler l'impact sur l'écosystème des hivers moins pluvieux, à contrôler l'effet sur l'Ichkeul de l'accroissement de la demande d'eau en Tunisie en général, à restaurer complètement les marais et la ceinture de roseaux et, surtout, à reconstituer l'effectif d'oiseaux d'eau hivernants. La mise en œuvre d'un suivi scientifique régulier des principaux paramètres biotiques et abiotiques indicateurs de l'état de conservation des écosystèmes, et l'utilisation d'un modèle mathématique de prévision de leurs besoins en eau, sont essentiels pour compléter les dispositifs mis en place et aboutir à l'utilisation optimale de la ressource en eau en vue de la conservation des écosystèmes.

A.2 AFRIQUE

Bien	Parc national de la Comoé
Etat partie	Côte d'Ivoire
Id. N°	227
Date d'inscription	1983

Brève synthèse

Le Parc national de la Comoé, situé au nord-est de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 1 149 450 ha, est une des zones protégées les plus vastes d'Afrique de l'Ouest. Il se distingue par la très grande diversité de sa végétation. Le fleuve Comoé, qui traverse le parc, explique en partie la présence de groupements végétaux usuellement rencontrés au sud, comme les savanes arbustives et des îlots de forêt dense humide. Le bien constitue ainsi un exemple exceptionnel d'habitat de transition entre la forêt et la savane. La variété d'habitats se traduit par une grande diversité des espèces animales.

Critère (ix) : Le bien, du fait de sa situation géographique et de sa vaste superficie consacrée à la conservation des ressources naturelles, est une unité d'une importance particulière sur le plan écologique. Sa géomorphologie laisse entrevoir de grandes plaines avec de véritables gouttières creusées par le fleuve Comoé et ses affluents (Bavé, Iringou, Kongo), permettant la remontée vers le nord d'une végétation ombrophile, favorisant la présence d'espèces animales de la zone forestière. Le bien héberge également des intrusions de roches vertes alignées du nord au sud, surmontées de barres rocheuses qui forment dans le centre et le nord des massifs isolés et de petites chaînes de cinq cents à six cents mètres d'altitude. Le Parc national de la Comoé renferme une variété remarquable d'habitats, notamment des savanes, des savanes boisées, des forêts-galeries, des forêts fluviales et des herbages littoraux qui constituent un exemple exceptionnel d'habitats de transition entre la forêt et la savane. Le bien est, à ce jour, l'un des rares sanctuaires de la variété d'espèces biologiques ouest-africaines.

Critère (x) : Du fait de sa situation phytogéographique et du passage du fleuve Comoé sur une longueur de 230 kilomètres, le Parc national de la Comoé regorge d'une grande variété d'espèces animales et végétales. Cette situation fait, en effet, du bien une zone où s'interpénètrent les aires de répartition de nombreuses espèces végétales et animales ouest-africaines. Le bien abrite environ 620 espèces végétales, 135 espèces de mammifères (dont 11 pour les primates, 11 pour les carnivores et 21 pour les artiodactyles), 35 espèces d'amphibiens et 500 espèces d'oiseaux (dont un peu moins de 20% sont des migrants intra-africains et environ 5% des migrants paléarctiques). Parmi les oiseaux, plusieurs espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes. Il s'agit de l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), du Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*) et du Calao à joues brunes (*Bycanistes cylindricus*). Le bien abrite aussi 36 des 38 espèces du biome de la savane soudano-guinéenne recensées dans le pays ainsi que des populations résidentes d'espèces devenues rares en Afrique de l'Ouest, à l'image du Jabiru *Ephippiorhynchus senegalensis*. Les différentes eaux de fleuve Comoé et de ses affluents sont l'habitat de 60 espèces de poissons. Chez les reptiles, 3 espèces de crocodiles présentes à l'intérieur du bien-dont le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*) - sont sur la Liste rouge de l'UICN. Le bien abrite également trois autres espèces menacées que sont le Chimpanzé, le lycaon *Lycaon pictus*, l'éléphant *Loxodonta africana africana*, le lion *Panthera leo*.

Intégrité

Le Parc national de la Comoé est l'une des rares zones en Afrique de l'Ouest qui ont conservé leur intégrité écologique. Le bien est suffisamment étendu pour garantir l'intégrité écologique des espèces qu'il contient, à condition toutefois de mettre un frein au braconnage. Les limites ont été clairement matérialisées et tracées de manière à inclure des bassins-versants entiers ou des écosystèmes dans leur totalité. Toutefois, si les limites étaient étendues aux monts Gorowi et Kongoli, l'intérêt écologique du bien s'en trouverait grandement accru, car celui-ci pourrait fournir aux éléphants un habitat tout particulièrement approprié et permettrait également de protéger d'autres espèces importantes. Pour cette raison, le Comité du patrimoine mondial a recommandé à l'État partie d'agrandir la partie du Parc située au sud-ouest de manière à inclure les monts Gorowi et Kongoli.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2003 à cause des impacts des troubles civils ; le déclin des populations de grands mammifères dû au braconnage croissant et incontrôlé et l'absence de mécanismes de gestion efficaces. La protection du bien est régie par plusieurs lois nationales. Les principaux défis de gestion sont la lutte contre le braconnage, l'occupation humaine, la pression de l'agriculture et l'insuffisance du contrôle de gestion et de l'accès. Pour minimiser ces problèmes, il faudra mettre en place un système efficace de surveillance du bien et des dispositions de gestion participative avec les communautés locales afin de réduire les pressions et les impacts associés à la gestion de zones périphériques. Ces mesures devront se traduire par la prise en main totale du bien par la structure de gestion. Une stratégie de financement durable est aussi indispensable pour garantir les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion à long terme du bien.

Bien	Parc national du Simien
Etat partie	Ethiopie
Id. N°	9
Date d'inscription	1978

Brève synthèse

*Le parc national du Simien, situé dans le nord de l'Éthiopie, est un paysage spectaculaire, où l'érosion massive survenue au cours de millions d'années a formé des pics accidentés, de profondes vallées et des précipices atteignant jusqu'à 1500 m de profondeur. Le parc est d'une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité car il est le refuge d'espèces menacées, notamment *Walia ibex*, une chèvre des montagnes que l'on ne trouve nulle part ailleurs, le babouin gelada et le loup d'Éthiopie.*

Critère (vii) : *Le paysage spectaculaire du bien fait partie du massif montagneux du Simien qui se trouve à la frontière nord du grand plateau éthiopien et comprend le plus haut sommet d'Éthiopie, Ras Dejen. Le plateau vallonné des montagnes du Simien qui subit des phénomènes d'érosion depuis des millions d'années est sillonné de falaises à pic et de profondes gorges d'une beauté naturelle exceptionnelle. Certaines falaises atteignent 1500 m de haut et la falaise nord s'étend sur près de 35 km. Les montagnes sont séparées par des vallées profondes au nord, à l'est et au sud et offrent de vastes panoramas sur les vallées creusées de canyons accidentés. Le panorama spectaculaire qu'offrent les montagnes du Simien est considéré comme rival du Grand Canyon du Colorado.*

Critère (x) : *Le bien est d'une importance exceptionnelle pour la conservation de la biodiversité. Il fait partie du Centre de diversité pour les plantes afro-alpines, il est un point névralgique de la biodiversité afro-montagnarde orientale et il abrite de nombreuses espèces menacées. La région des falaises du parc est le principal habitat de l'espèce menacée du *Walia ibex* (*Capra walie*), bouquetin d'Abyssinie qui est endémique des montagnes du Simien. Parmi les espèces endémiques des montagnes éthiopiennes et dépendant des landes et des herbages afro-alpins se trouvent le loup d'Éthiopie (*Canis simensis*), considéré comme l'espèce de canidé la plus rare au monde, et le babouin gelada (*Theropithecus gelada*). D'autres espèces de grands mammifères comprennent le babouin Anubis, le babouin Hamadryas, l'antilope oréotrague et le chacal doré (*canis aureus*). Le parc est aussi une importante réserve d'oiseaux endémiques des plateaux éthiopiens. Au total, le parc abrite plus de 20 espèces de grands mammifères et plus de 130 espèces d'oiseaux. Les montagnes recèlent 5 espèces de petits mammifères et 16 espèces endémiques de l'Érythrée et / ou de l'Éthiopie ainsi qu'une importante population du rare gypaète barbu (*gypaetus barbatus*), une espèce spectaculaire de vautour. La richesse du parc en espèces et habitats résulte de la grande diversité des conditions - altitude, topographie et climat - des écosystèmes afro-alpins et afro-montagnards.*

Intégrité

*Le bien était situé dans une zone habitée par les hommes et, au moment de l'inscription, 80% du parc était utilisé par l'homme d'une manière ou d'un autre. Les menaces pesant sur l'intégrité du parc sont l'installation humaine, les cultures et l'érosion des sols, en particulier autour du village de Gich ; les incendies fréquents dans les forêts de bruyères ; l'importance excessive du bétail et des animaux d'élevage. Les activités agricoles et pastorales, y compris les cultures sur des superficies importantes du bien et le pacage d'une population importantes d'animaux d'élevage ont sévèrement affecté les valeurs naturelles du bien, notamment l'habitat fragile du *Walia ibex* et du loup d'Éthiopie. Les limites du bien comprennent des zones clés essentielles pour conserver les valeurs scéniques du bien. Toutefois, elles n'englobent pas toutes les zones nécessaires pour préserver et améliorer les populations de *Walia ibex* et de loups d'Éthiopie. Une proposition de révision et d'extension des limites du parc a été formulée dans l'inscription d'origine. Tandis que la présence humaine menace l'intégrité du bien inscrit à l'origine, les deux extensions proposées du parc national (les réserves de Masarerya et de Limalimo ainsi que les secteurs de Ras Dejen et de Silki-Kidis Yared) et les corridors qui les relient ne sont ni habités ni cultivés et sont peuplés des principales espèces qui sont au cœur de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Plusieurs évaluations ont considéré qu'une extension du bien jusqu'aux limites du parc national et qui inclurait des zones faiblement peuplées est une nécessité pour conserver la valeur universelle exceptionnelle.*

Besoins en matière de protection et de gestion

Le parc national a été établi en 1969 et est reconnu et protégé dans le cadre de la législation nationale sur les zones protégées. Le bien requiert une gestion et un entretien efficaces ainsi qu'une augmentation des effectifs et du niveau de leur formation. Les tâches principales de gestion du parc sont la protection efficace des espèces les plus rares et une coopération étroite avec les communautés locales afin de réduire la pression qu'exercent sur les ressources du parc l'extension des cultures, le bétail trop nombreux et la surexploitation des ressources naturelles. Le niveau des pressions exercées

sur le bien est susceptible d'augmenter en raison du changement climatique. Un soutien financier important est nécessaire pour la gestion du parc et le développement de revenus alternatifs pour les communautés locales. Il est essentiel de développer et de mettre en œuvre un plan de gestion et d'en effectuer le suivi, ainsi que de réviser et d'étendre les limites du parc, avec la pleine participation des communautés locales. Le partenariat avec la communauté est particulièrement important afin de réduire la dépendance de cette dernière à l'égard d'une utilisation non durable des ressources du parc national ainsi que de développer des modes de vie durables. Un financement approprié pour aider au relogement des populations vivant dans l'emprise du bien, sur une base entièrement volontaire, mais aussi pour introduire une gestion efficace du pacage dans le bien, est essentiel pour réduire les pressions extrêmes exercées sur la faune et la flore du bien. Améliorer et développer les équipements pour l'écotourisme, sans affecter les valeurs naturelles et la beauté scénique du parc permettra de dégager des revenus supplémentaires pour le bien. Une éducation à l'environnement et des programmes de formation sont également nécessaires pour soutenir les communautés qui vivent dans le parc et dans ses environs ainsi que pour encourager leur soutien et leur participation à la gestion du bien afin de garantir le maintien de sa valeur universelle exceptionnelle.

Bien	Parc national du lac Malawi
Etat partie	Malawi
Id. N°	289
Date d'inscription	1984

Brève synthèse

Situé au sud de l'immense lac Malawi, le bien revêt une importance universelle pour la conservation de la biodiversité, en particulier en raison de la diversité de ses poissons. Enchâssé dans une crevasse profonde de l'ouest de la vallée du Rift, le lac Malawi est l'un des plus profonds du monde. Le bien est une aire de beauté naturelle exceptionnelle dont les paysages accidentés environnants contrastent avec les eaux remarquablement claires du lac. Le bien abrite des centaines d'espèces de cichlidés, dont la plupart sont endémiques au lac Malawi, qui sont appelés localement des "mbuna". Ces poissons présentent un exemple important de l'évolution biologique. En raison de son isolement par rapport à d'autres étendues d'eau, les poissons du lac Malawi ont développé une radiation adaptative et une spéciation remarquables et sont un exemple exceptionnel de processus écologique.

Critère (vii) : Le bien est une aire de beauté naturelle exceptionnelle avec ses îles et ses eaux claires et, en arrière-plan, l'escarpement de la vallée du Grand Rift. Les types d'habitats sont variés : côtes rocheuses, plages sablonneuses, collines boisées, marais et lagunes. Des collines granitiques élèvent leurs pentes abruptes sur les bords du lac qui présente des baies sablonneuses.

Critère (ix) : Le bien est un exemple exceptionnel d'évolution biologique. La radiation adaptative et la spéciation sont particulièrement remarquables chez les tilapias cichlidés, petits poissons de roche aux couleurs vives appelés localement mbuna. A l'exception de 5 des 350 espèces, les mbuna sont endémiques au lac Malawi et représentés dans la réserve. Les cichlidés du lac Malawi présentent pour la science un intérêt comparable à celui des pinsons des îles Galapagos remarquables par Charles Darwin ou le drépanidinés d'Hawaii.

Critère (x) : Le lac Malawi présente une importance universelle pour la préservation de la biodiversité en raison de la diversité remarquable de ses poissons d'eau douce. Le bien est considéré comme une province bio-géographique distincte, abritant jusqu'à environ 1000 espèces de poissons, dont la moitié n'existe que dans ce site. Le lac Malawi contient un nombre d'espèces de poissons supérieur à tous les lacs du monde. L'endémisme est très élevé : les 350 espèces de cichlidés, dont toutes sauf 5 sont endémiques, sont d'une importance remarquable. Le lac contient 30% de toutes les espèces de cichlidés connues dans le monde. Le bien abrite également une riche faune de mammifère, d'oiseaux et de reptiles.

Intégrité

Les dimensions du bien sont suffisamment grandes (94,1 km², dont 7 km² de zone aquatique) pour représenter adéquatement les caractéristiques et les processus aquatiques qui sont nécessaires pour la conservation à long terme de la riche biodiversité du lac et de sa beauté naturelle exceptionnelle. La zone aquatique du parc national protège les éléments les plus importants de la biodiversité du lac. Elle protège aussi tous les grands types de végétations aquatiques et des sites importants de reproduction des cichlidés. De nombreuses autres espèces de poissons du lac Malawi ne sont toutefois pas protégées en raison de la taille limitée du parc par rapport à la surface totale du lac. Par conséquent, au moment de l'inscription, le Comité du patrimoine mondial a recommandé que la zone du parc soit étendue. L'intégrité à long terme du bien dépend largement de la conservation globale et de la gestion

du lac qui sont placées sous la juridiction de trois États souverains, à savoir le Malawi, la Tanzanie et le Mozambique.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le parc national du Malawi est protégé par la législation nationale et les ressources du parc sont gérées et contrôlées par le Département des parcs nationaux et de la faune et la flore. Le parc dispose d'un plan de gestion et également d'un plan de gestion stratégique du tourisme qui décrit le développement du tourisme pour le site. L'utilisation des ressources du parc est limitée afin de lutter contre le prélèvement illégal de ressources. Cinq villages sont inclus dans des enclaves à l'intérieur du bien. La population locale dépend de la pêche pour vivre, car le sol est pauvre et les récoltes maigres et irrégulières. Tandis que les habitats terrestres et aquatiques du bien sont encore en bon état, les besoins en planification de la gestion se font sentir pour traiter plus efficacement les menaces pesant sur le bien : croissance rapide de la population, impact de la collecte du bois de chauffage, pêche illégale et sites de débarquement surpeuplés. La priorité de la politique de gestion est l'entretien de l'écosystème du lac qui tient compte des besoins de la population locale par des programmes de gestion collaborative. L'application de la politique de la faune et de la flore qui demande à l'autorité de gestion de parc de travailler en collaboration avec les communautés locales dans les limites du parc et aux alentours et de partager les responsabilités et les bénéfices dégagés par la gestion du parc est importante pour permettre la mise en œuvre d'une gestion efficace. Les menaces potentielles dues à des espèces de poissons introduites qui pourraient entraîner le déplacement des espèces endémiques, à la pollution causée par les bateaux et à l'envasement dû au limon provenant des collines dénudées doivent être réduites et requièrent un suivi étroit. La collaboration avec les gouvernements de Tanzanie et du Mozambique doit être maintenue et renforcée pour la protection et la gestion à long terme de l'écosystème du lac. Il convient d'envisager les possibilités d'extension du bien.

Bien	Réserves naturelles de l'Air et du Ténéré
Etat partie	Niger
Id. N°	573
Date d'inscription	1991

Brève synthèse:

La réserve de l'Air et du Ténéré est une des plus grandes aires protégées d'Afrique, avec 7,736,000 hectares. Elle est le dernier bastion de faune Saharo Sahélienne au Niger. Elle comprend deux zones principales : le massif montagneux de l'Air qui atteint 2000 mètres d'altitude et la vaste plaine du désert de Ténéré. L'Air présente, au sein d'un environnement désertique, un îlot de végétation sahélienne avec des composantes soudaniennes et des composantes saharo méditerranéennes.

Critère (vii) : L'Air constitue un îlot de type sahélien isolé dans un environnement désertique saharien. Il constitue de ce fait un ensemble d'écosystèmes relictuels remarquable allié à des paysages de montagnes et de plaines d'un intérêt et d'une valeur esthétique exceptionnels. Les dunes vives du Ténéré modifient rapidement le paysage par déplacement et dépôt de sable. La région contient des montagnes de marbres bleus qui présentent un intérêt esthétique particulier.

Critère (ix) : La réserve de l'Air et du Ténéré est le dernier bastion de faune Saharo Sahélienne au Niger. L'isolement dans lequel se trouve l'Air et la présence peu marquée de l'homme font que de nombreuses espèces sauvages éliminées dans d'autres régions du Sahara et du Sahel survivent ici. Le bien contient une grande diversité d'habitats (dunes vives, dunes fixées, regs sableux, vallées falaises, canyons, plateaux sommitaux, gueltas etc.) nécessaires pour la conservation de la diversité biologique Saharo sahélienne.

Critère (x) : Le bien contient des habitats naturels importants pour la survie de trois antilopes du désert du Sahara sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées : la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*) ; la gazelle leptocère (*Gazella leptoceros*) ; et l'addax (*Addax nasomaculatus*). Environ un sixième de la réserve bénéficie du statut de sanctuaire pour la protection de l'addax. Le bien contient d'importantes populations d'espèces d'ongulés du Sahara et d'espèces de carnivores tels que le fennec, le renard de Rüppell et le guépard. Le massif de l'Air constitue également une zone de transit pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs afrotropicaux et paléarctiques. En total, 40 espèces de mammifères, 165 espèces d'oiseaux, 18 espèces de reptiles et une espèce d'amphibien ont été identifiées dans la Réserve. Au niveau de la flore, on trouve dans la steppe les espèces *Acacia ehrenbergiana*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Maerua crassifolia*, et au sol les espèces *Panicum turgidum* et *Stipagrostis vulnerans*. Dans les vallées les plus importantes, où les stocks d'eau dans les réservoirs alluviaux sont conséquents, un habitat très spécifique se développe associant une strate ligneuse dense avec des palmiers doum, des palmiers dattiers, *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Boscia senegalensis*, *Salvadora persica*, et un tapis herbacé avec entre autres *Stipagrostis vulnerans*.

Intégrité

Le bien est une des plus grandes aires protégées d'Afrique avec une superficie de 7.736.000 ha. Sa partie centrale (1.280.500ha) est classée réserve intégrale (sanctuaire des Addax). Les espèces du désert étant présentes en très faible densité, ces dimensions sont essentielles à leur survie. Dans les limites des monts de l'Air et du désert du Ténéré, les limites sont marquées à tous les points d'accès principaux. Une extension au sud-ouest, pour inclure un site utile à la faune dans certaines conditions de pluviosité et pour tenir compte de la migration de l'addax au sud-est vers la région du mont Termit, serait envisagée.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992 à cause d'instabilité politique et dissensions entre les populations. Le bien bénéficie d'une protection légale et d'une gestion satisfaisante, soutenues par les appuis techniques et financiers de l'Etat et des partenaires au développement. Il ne dispose pas d'un plan de gestion. La chasse et l'exploitation des produits ligneux sont interdites dans la réserve ; de même l'accès au sanctuaire des addax est strictement interdit. Le braconnage et le pâturage abusif sont les principales menaces auxquelles est confronté le bien. Ces menaces connaissent un début de solution avec les activités de surveillance et de sensibilisation, mais beaucoup reste encore à faire pour les combattre définitivement. Pour minimiser ces problèmes, il faudra renforcer la présence physique des autorités de gestion dans la réserve, clarifier les droits respectifs d'utilisation du sol et d'accès aux ressources des populations locales, améliorer le suivi et la surveillance du bien pour s'attaquer aux problèmes de braconnage et d'extraction illégale des ressources naturelles et mettre fin aux activités commerciales de ramassage du bois et de la chaume sur le bien. La gestion durable et la conservation de ce bien nécessitent le renforcement de l'appui financier et technique de la part de l'Etat et des partenaires au développement, en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du site, La mise en œuvre effective du cadre de concertation inter-communal, et de l'accord de cogestion des ressources naturelles du bien entre l'Etat et les communes concernées.

Bien	Parc national du W du Niger
Etat partie	Niger
Id. N°	749
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

Le parc National du W du Niger se trouve dans un secteur de transition entre savanes et forêts claires et représente une partie de l'écosystème caractéristique et important de la région biogéographique de forêts claires/savanes d'Afrique de l'Ouest. Le bien reflète l'interaction entre les ressources naturelles et l'homme, entretenu depuis le néolithique, ce qui a contribué à produire des formations végétales et des paysages représentatifs pour l'évolution de la biodiversité dans le biome soudano-sahélien.

Critère (ix) : *Le parc W possède des ressources hydrologiques importantes qui ont favorisé la présence d'une avifaune intéressante qui continue à évoluer. Les paysages du parc sont très diversifiés. Ils comprennent des écosystèmes aquatiques (fleuves, rivières, mares) et terrestres où alternent des pelouses herbacées, brousses arbustives et forêts galeries.*

Critère (x) : *Le bien présente une biodiversité assez riche composée essentiellement de 350 espèces d'oiseaux, 114 espèces de poissons (représentatifs de la faune du fleuve Niger), plusieurs espèces de reptiles et de mammifères et 500 espèces végétales. Parmi les espèces de mammifères, le bien abrite des espèces menacées comme le lycaon (*Lycaon pictus*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*) et la gazelle à front roux (*Eudorcas rufifrons*).*

Intégrité

Avec une superficie assez importante (220.000 ha), le parc est assez étendu et contient la totalité des éléments d'habitat indispensables à la survie de populations viables d'espèces. Le milieu naturel du parc présente un accroissement de sa productivité primaire, une expansion démographique des populations de grands mammifères et une augmentation notable de sa diversité biologique (réapparition de plusieurs espèces disparues de la grande faune).

Pour renforcer la conservation de sa riche diversité biologique, notamment son intéressante avifaune et les nouvelles espèces régulièrement signalées, le parc W a été doté de deux zones tampons: la réserve totale de faune de Tamou et la réserve partielle de faune de Dosso.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien jouit d'une protection légale à travers les lois nationales et bénéficie du soutien financier et technique de l'Etat et de quelques partenaires au développement. Il dispose aussi d'un plan d'aménagement et de gestion. Bien que les limites du bien soient clairement définies et limitées, il connaît cependant des menaces telles que le braconnage, le pâturage illégal et l'extension des terres agricoles. Des mesures adéquates doivent être prises pour lutter contre ces menaces. Pour assurer une gestion durable et la conservation de ce bien, une stratégie de financement durable est aussi indispensable, pour garantir les ressources humaines et financières nécessaires et surtout pour mettre en œuvre de manière effective le plan d'aménagement et de gestion et l'accord tripartite (Bénin, Burkina Faso, Niger) relatif au complexe W. Il est nécessaire de renforcer la coopération avec les pays voisins en vue d'une possible extension transfrontalière du bien.

Bien	Réserve de faune à okapis
Etat partie	République démocratique du Congo
Id. N°	718
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

La Réserve de Faune à Okapis possède une flore d'une exceptionnelle diversité et abrite de nombreuses espèces endémiques et menacées, dont 1/6ème de la population existante d'okapis. La Réserve protège 1/5ème de la forêt d'Ituri, un refuge pléistocène dominé par une forêt dense sempervirente de « Mbau » et par une forêt humide semi-sempervirente qui s'entremêle avec des forêts marécageuses qui poussent le long des cours d'eau, avec des clairières localement appelées « edos » et des inselbergs.

Critère (x) : Sa localisation biogéographique, ses biotopes exceptionnellement riches et la présence de nombreuses espèces rares ou absentes des forêts de basse altitude adjacentes, suggèrent que la forêt d'Ituri a vraisemblablement servi, au cours des périodes climatiques antérieures plus sèches, de refuge pour la forêt tropicale humide. Au nord de la Réserve, des inselbergs granitiques abritent une flore particulière spécialement adaptée à ce microclimat, caractérisée par de nombreuses espèces endémiques telles que le Cycade géant (*Encepholarcus ituriensis*).

La Réserve compte 101 espèces de mammifères et 376 espèces d'oiseaux répertoriées. La population de l'espèce endémique Okapi (*Okapia johnstoni*), une girafe de forêt, est estimée à 5 000 individus. Parmi les autres mammifères endémiques à la forêt nord-est de la RDC identifiés dans la Réserve, se trouvent également la genette aquatique (*Osbornictis piscivora*) et la genette géante (*Genetta victoriae*). La Réserve abrite 17 espèces de primates (dont 13 diurnes et 4 nocturnes), le nombre le plus élevé pour une forêt africaine, dont 7 500 chimpanzés (*Pan troglodytes*).

La Réserve compte également l'une des populations d'ongulés de forêts les plus variées avec 14 espèces dont 6 espèces de céphalophes. Elle abrite la plus importante population d'éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) encore présente à l'est de la RDC, estimée à 7 500 individus, et elle est importante pour la conservation d'autres espèces de forêt comme le bongo (*Tragelaphus eurycerus*), l'antilope naine (*Neotragus batesi*), le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*) et l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*). Elle est également répertoriée comme l'une des aires protégées les plus importantes d'Afrique pour la conservation des oiseaux avec la présence de nombreuses espèces emblématiques comme le paon du Congo (*Afropavo congensis*), ainsi que de nombreuses espèces endémiques à l'est de la RDC.

Intégrité

Les forêts de la Réserve comptent parmi les plus préservées de l'est du Bassin du Congo, et sa superficie est considérée comme suffisante pour maintenir sa faune. La Réserve fait partie d'un plus grand paysage forestier, celui de l'Ituri, qui reste peu touché par l'exploitation forestière et agricole.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé par un statut de Réserve de faune. La Réserve abrite une importante population autochtone, les pygmées Mbuti et Efe, pour laquelle l'écosystème forestier est essentielle économiquement et culturellement. Un plan de gestion comportant trois zones de gestion à l'intérieur de la Réserve a été proposé.

Cela inclut une zone intégralement protégée de 282.000 ha, comprenant 20% de la Réserve où toute chasse est prohibée et une zone à usage traditionnel de 950.000 ha, dans laquelle une chasse autogérée faisant appel à des méthodes traditionnelles est autorisée pour couvrir les besoins élémentaires des populations humaines de la Réserve en produits forestiers. Les installations permanentes et les défrichages agricoles sont autorisés dans une zone d'implantation de 18.000 ha

qui comprend une étroite bande de chaque côté de la route nationale 4, qui traverse le secteur central de la Réserve, et le long d'une autre route secondaire qui relie Mambasa à Mungbere, à l'extrême est du bien. Il est prévu que la zone intégralement protégée soit déclarée parc national. Une zone-tampon de 50 km de large a été définie tout autour de la Réserve.

Contrôler l'immigration dans la zone d'implantation, circonscrire les empiètements agricoles à l'intérieur de la zone de 10 km de large située le long de la route et s'assurer de l'implication des populations autochtones, pygmées Mbuti et Efe, dans la gestion de la Réserve seront les enjeux majeurs de la gestion de cette Réserve. Un autre enjeu clé de la gestion concerne le contrôle du braconnage commercial et de l'exploitation minière artisanale. Alors que la Réserve bénéficie de l'appui de diverses ONG et de financements supplémentaires, il devient impératif d'obtenir des ressources humaines et logistiques afin d'assurer la gestion efficace du bien et de sa zone-tampon.

Bien	Réserve de gibier de Selous
Etat partie	République-Unie de Tanzanie
Id. N°	199
Date d'inscription	1982

Brève synthèse

La Réserve de gibier de Selous, d'une superficie de 50 000 km², est l'une des plus grandes zones protégées d'Afrique, relativement peu perturbée par le contact avec l'homme. Le bien possède l'une des plus importantes concentrations d'éléphants, rhinocéros noirs, guépards, girafes, hippopotames et crocodiles, parmi de nombreuses autres espèces. La réserve possède aussi une diversité d'habitats exceptionnellement importante composée de forêts claires (Miombo), de prairies ouvertes, de forêts riveraines et de marais, qui en font un riche laboratoire d'observation des processus écologiques et biologiques en cours.

Critère (ix) : La Réserve de gibier de Selous est l'une des plus vastes zones sauvages restantes en Afrique, avec des processus biologiques et écologiques relativement peu perturbés, notamment une faune et une flore diversifiées et des relations entre proies et prédateurs significatives. Le bien recèle une grande diversité de types de végétation, notamment des collines rocheuses couvertes d'acacias, des forêts riveraines et de suintement, des marais et des forêts pluviales de plaine. La végétation prédominante de la réserve est la forêt claire d'arbres à feuilles caduques (Miombo) et le bien constitue un exemple important de ce type de végétation à l'échelle du globe. Du fait de sa végétation à climax pyrophytique, les sols sont sujets à l'érosion en cas de fortes pluies. Il en résulte un réseau de rivières sèches de sable qui se transforment en torrents violents pendant les pluies ; ces rivières de sables sont l'une des caractéristiques les plus originales du paysage de Selous. De grandes sections de prairies boisées du nord de Selous sont inondées, selon les saisons, par le débordement du fleuve Rufiji, créant un écosystème très dynamique.

Critère (x) : La réserve possède une densité et une diversité d'espèces plus importante que les autres zones de forêts claires Miombo : plus de 2100 plantes ont été répertoriées et on estime qu'il y en a davantage dans les forêts reculées dans le sud. De même, le bien protège une impressionnante faune de mammifères ; il abrite des populations importantes d'éléphants de savane d'Afrique (*Loxodonta africana*) (106 300 individus), de rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) (2 135) et de chiens sauvages (*Lycaon pictus*). Il possède aussi la plus grande population au monde d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) (18 200) et de buffles (*Syncerus caffer*) (204 015). Il y a aussi d'importantes populations d'ongulés, dont l'hippotraque noir (*Hippotragus niger*) (7000), le bubale de Lichtenstein (*Alcelaphus lichtensteini*) (52 150), le grand koudou (*Tragelaphus strepsiceros*), l'éland (*Taurotragus oryx*) et le gnou (*Connochaetes albojubatus*) (80 815). De plus, il y a un grand nombre de crocodiles du Nil (*Crocodilus niloticus*) et 350 espèces d'oiseaux, notamment l'endémique xénoperdrix de Tanzanie (*Xenoperdix udzungwensis*) et le Souimanga à ailes rousses (*Nectarinia rufipennis*). En raison de cette forte densité et diversité des espèces, la Réserve de gibier de Selous est un habitat naturel d'une importance exceptionnelle pour la conservation in-situ de la diversité biologique.

Intégrité

Avec ses vastes dimensions (5 120 000 ha), la Réserve de gibier de Selous conserve des processus biologiques et écologiques relativement intacts qui permettent la vie d'une grande variété d'espèces et d'habitats. L'intégrité du bien est renforcée par le fait que la réserve est incluse dans le vaste écosystème de Selous, d'une superficie de 90 000 km², qui comprend des parcs nationaux, des réserves forestières et des zones de vie sauvage gérées par les communautés. De plus, le fait que la Réserve de gibier de Selous est liée fonctionnellement à la Réserve de gibier de Niassa (42 000 km²) au Mozambique constitue un autre facteur important pour le maintien de son intégrité. Sans habitations permanentes à l'intérieur de ses limites, l'impact de l'homme est faible.

Besoins en matière de protection et de gestion

La Réserve de gibier de Selous dispose d'une protection juridique appropriée. Un plan de gestion a été élaboré. Le bien est géré en tant que réserve de gibier, avec une petite partie (8%) dans le nord consacrée au tourisme photographique, tandis que la plus grande partie du bien est gérée comme une réserve de chasse. Tant que des quotas sont établis et contrôlés d'une manière scientifique, le niveau de prélèvement ne devrait pas affecter les populations de la faune et, en fait, devrait générer des revenus substantiels qui doivent être mis à disposition pour la gestion de la réserve, afin que le système soit durable. Une stratégie touristique détaillée pour la réserve doit être élaborée, en accord avec les principes mis en avant par le plan de gestion. Le revenu généré par ces activités doit être retenu pour la gestion de la réserve afin de pérenniser le système. Les très grandes dimensions de la réserve présentent d'importants défis de gestion en termes de niveaux requis des ressources humaines et des budgets. Les principaux enjeux de gestion à traiter sont : lutte contre le braconnage, en particulier celui des éléphants et des rhinocéros noirs ; assurance que les communautés locales soient suffisamment bénéficiaires de la gestion des aires de la faune et de la flore, et par l'amélioration de la gestion de la chasse et du tourisme photographique. Des systèmes de surveillance et de suivi écologique sont nécessaires pour assurer une meilleure base scientifique et technique pour la gestion des ressources naturelles du bien, ainsi que pour améliorer la compréhension de l'impact et des avantages du tourisme de consommation et de non-consommation. Les menaces les plus importantes sont liées à l'exploration et à l'extraction des minerais, du pétrole et du gaz et aux programmes d'implantation de grandes infrastructures. Des évaluations d'impact environnemental doivent être réalisées pour toutes les activités de développement au voisinage du bien qui sont susceptibles d'avoir un impact sur sa valeur universelle exceptionnelle. L'intégrité du site à long terme bénéficierait du renforcement de la gestion entretenant la réserve dans le cadre d'un écosystème de Selous plus vaste, et de prises de mesures nécessaires pour le maintien de son lien fonctionnel à la Réserve de gibier de Niassa au Mozambique.

Bien	Parc national du Kilimandjaro
Etat partie	République-Unie de Tanzanie
Id. N°	403
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

Le Parc national du Kilimandjaro, d'une superficie d'environ 75 575 ha, abrite le plus grand massif volcanique isolé du monde et la plus haute montagne d'Afrique, qui élève ses 4 8777 m au-dessus des plaines avoisinantes pour atteindre 5 895 m à son sommet. Avec sa cime enneigée, le Kilimandjaro constitue un phénomène naturel exceptionnel par sa situation isolée au-dessus des plaines voisines donnant sur la savane.

Critère (vii) : Mont Kilimandjaro est l'un des plus grands volcans du monde. Il comporte trois principaux pics volcaniques – le Kibo, le Mawenzi et le Shira. Avec son sommet enneigé et ses glaciers, c'est la plus haute montagne d'Afrique. Ses pentes présentent cinq zones de végétation : basses plaines, forêt de montagne, lande d'altitude, désert alpin et sommet. Toute la montagne, y compris la ceinture de forêt de montagne, abrite de nombreuses espèces, en particulier des mammifères, dont beaucoup d'espèces menacées. C'est pour toutes ces caractéristiques, mais surtout pour son altitude, sa forme physique, sa cime enneigée et son isolement dominant les plaines des alentours que le Mont Kilimandjaro est considéré comme un exemple exceptionnel de phénomène naturel remarquable.

Intégrité

Le Parc national du Kilimandjaro, créé en 1973, comprenait initialement la totalité de la montagne au-dessus de la ligne de la forêt, et six couloirs forestiers descendant à travers la ceinture de forêt de montagne. Au moment de l'inscription en 1987, les pressions les plus fortes concernaient surtout la Réserve forestière qui servait de zone tampon au Parc. Le Comité du patrimoine mondial a recommandé d'étendre le Parc national pour inclure davantage de forêt de montagne. Depuis l'extension de 2005, le Parc national comprend l'ensemble de la forêt de montagne au-dessus de la ligne de la forêt, ainsi que la forêt naturelle (forêt de montagne) qui faisait partie de la Réserve forestière du Kilimandjaro, et qui répond donc aux critères d'intégrité. Il est important que les limites du bien tiennent compte de l'extension du Parc national.

La faune sauvage du bien est un élément important de l'expérience du Kilimandjaro, quoique le bien n'ait pas été inscrit selon des critères de biodiversité. Lors de l'inscription, on a signalé des pressions sur les éléphants, les buffles et les antilopes, et l'abattage illégal de bois dans la Réserve forestière comme des problèmes menaçant l'intégrité du bien. Le Parc est relié au Parc national d'Amboseli, mais par contre les couloirs vers le Parc national d'Arusha et le Parc national de Tsavo ont fait l'objet d'incursions qui ont une incidence sur les migrations de faune sauvage.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le Parc national du Kilimandjaro est protégé par la législation nationale en tant que Parc national, et doté d'un plan de gestion. Le bien exige une organisation efficace et d'encadrement, et notamment une présence suffisante de gardes-forestiers bien équipés pour pouvoir exercer une surveillance et mettre en œuvre le plan de gestion. Un aspect essentiel de cette gestion est de maintenir la qualité esthétique du bien, en tant que site naturel spectaculaire. La protection de son intégrité visuelle et le renforcement de son intégrité naturelle constituent deux volets essentiels de la gestion. Il convient aussi de protéger les principales perspectives visuelles sur le bien, y compris depuis Arusha et Amboseli d'où l'on a les plus beaux points de vue. Il faudra enfin mettre en place un programme efficace de recherche et de suivi pour ce bien.

Parmi les menaces qui pèsent sur ce bien, on note une pression croissante et cumulative de diverses sources : utilisation de terres adjacentes, effets en aval de la pollution de l'air et de l'eau, espèces envahissantes, incendies et changement climatique. Les glaciers du bien sont vulnérables, reculent et sont cités comme une caractéristique particulièrement sensible au changement climatique mondial. Il faut suivre de près et limiter les impacts de ces menaces. Le tourisme constitue aussi une importante menace exigeant une planification minutieuse des infrastructures associées et un aménagement des accès. Il faut aussi gérer la pression des activités humaines sur le bien pour éviter une récolte illégale des ressources, des incursions dans le Parc et le blocage d'itinéraires migratoires et de zones de dispersion. Il est essentiel de mettre en place des programmes éducatifs et d'intégrer la gestion du Parc avec la participation de tous les partenaires et parties prenantes concernés, y compris la population rurale des environs.

Bien	Parc national du Niokolo-Koba
Etat partie	Sénégal
Id. N°	153
Date d'inscription	1981

Brève synthèse

Situé en zone soudano-guinéenne, le Parc National du Niokolo-Koba est caractérisé par l'ensemble des écosystèmes typiques de cette région, sur une superficie de 913 000ha. On y note des formations de forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses et des Bowés dénudés, arrosées par des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou). Cette diversité floristique remarquable justifie la présence d'une grande richesse faunique marquée par : l'élan de Derby (la plus grande des antilopes d'Afrique), le chimpanzé, le lion, le léopard, une importante population d'éléphants et de très nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles et amphibiens.

Critère (x) : Le Parc national du Niokolo-Koba regroupe l'ensemble des écosystèmes particuliers de la zone bioclimatique soudanienne tels que des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou), leurs forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses, et des Bowés dénudés. Le bien abrite une diversité faunique remarquable et unique dans la sous-région. On y dénombre plus de 70 espèces de mammifères, 329 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 20 espèces d'amphibiens et un nombre important d'invertébrés. Les lions, réputés les plus grands d'Afrique, constituent une attraction particulière, ainsi que les élans de Derby, les plus grandes antilopes qui soient. D'autres espèces importantes sont aussi présentes comme l'éléphant, le léopard, le chimpanzé et le lycaon. La richesse des habitats doit être notée, tout comme la diversité de la flore, importante avec plus de 1500 espèces de plantes.

Intégrité

D'une superficie approchant le million d'hectares, le Parc national du Niokolo-Koba a une taille suffisante pour qu'on y distingue les aspects majeurs du fonctionnement de l'écosystème de type savane guinéenne, et pour garantir la survie des espèces qui s'y trouvent. Toutefois, des rapports indiquent un braconnage considérable des éléphants. Les barrages envisagés sur la Gambie et le Niokolo-Koba sont également un sujet de préoccupation car ils auraient des conséquences désastreuses pour l'intégrité écologique du bien.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le parc est géré par une administration de gestion placée sous la tutelle directe de l'Etat à travers le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et la Direction des Parcs Nationaux. En 2002, un plan d'aménagement et de gestion a été élaboré. Ce plan devrait être mis à jour selon des

révisions régulières afin de renforcer la conservation du bien en le dotant des ressources adéquates pour sa mise en œuvre effective.

Le bien, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2007, est sujet à de multiples pressions comme le braconnage, les feux de brousse, le tarissement prématuré des mares et l'envahissement de celles-ci par les végétaux. A cela il faut ajouter la croissance démographique et la pauvreté des sols alentours qui ont entraîné l'empiètement des terres agricoles et la divagation du bétail dans le parc. Les priorités pour la protection et la gestion du bien sont donc de mettre en œuvre des mesures urgentes pour faire cesser le braconnage, d'améliorer le programme de suivi écologique du parc, de mettre en place un plan de survie des espèces menacées, de remédier à l'assèchement prématuré des mares et leur envahissement par les végétaux ou de trouver des solutions alternatives, et de minimiser les mouvements illégaux de bétail. Il est aussi nécessaire d'améliorer la coopération transfrontalière et les mesures visant à protéger les zones tampons et les corridors écologiques à l'extérieur du parc. Pour la gestion à long terme, la protection du bien devra être une priorité de la politique, des projets et des budgets nationaux avec l'aide des partenaires au développement.

Bien	Atoll d'Aldabra
Etat partie	Seychelles
Id. N°	185
Date d'inscription	1982

Brève synthèse

Situé dans l'Océan Indien, l'Atoll d'Aldabra est un exemple exceptionnel d'atoll corallien. En raison des difficultés d'accès et de l'isolement, Aldabra a été préservé de l'influence humaine dans sa plus grande partie. Aldabra est l'un des plus grands atolls du monde et renferme l'un des habitats naturels les plus importants pour l'étude des processus écologiques et de l'évolution. Il est le refuge de la plus grande population de tortues terrestres géantes. La richesse et la diversité de l'océan et des paysages résulte en une diversité de couleurs et de formations qui contribuent à l'attrait esthétique et panoramique de l'atoll.

Critère (vii) : L'atoll d'Aldabra comprend quatre grandes îles de corail, séparées par des passes étroites, qui enferment une grande lagune peu profonde, offrant un spectacle superbe de phénomènes naturels. Le lagon renferme de nombreuses autres îles plus petites et l'atoll est lui-même entouré d'un récif corallien. Les processus géomorphologiques ont produit une topographie accidentée qui offre une diversité d'habitats avec un biote relativement riche pour une île océanique et un degré élevé d'endémisme. Les habitats marins vont des récifs coralliens aux vasières à mangrove avec un impact humain minimal.

Critère (ix) : Le bien est un exemple exceptionnel d'écosystème ilien océanique dans lequel les processus d'évolution sont actifs dans un riche biote. La plus grande partie de la surface de terre est constituée d'un ancien récif corallien (vieux d'environ 125 000 ans) qui s'est élevé à plusieurs reprises au-dessus du niveau de la mer. La taille et la diversité morphologique de l'atoll a permis le développement d'une diversité de communautés insulaires discrètes avec une incidence élevée de l'endémicité parmi les espèces constitutives de l'écosystème. Le haut de la chaîne alimentaire terrestre est habituellement occupé par un herbivore : la tortue géante. Les tortues se nourrissent d'herbe et d'arbustes, et notamment des plantes qui ont évolué en réponse à ce mode de pacage. L'isolement de l'atoll a également permis l'évolution d'espèces et de sous-espèces endémiques d'oiseaux. En raison de l'interférence minimale de l'homme, ces processus écologiques sont clairement observables dans leur pleine complexité.

Critère (x) : Aldabra constitue un laboratoire naturel exceptionnel pour la recherche scientifique et les découvertes. L'atoll est un refuge pour plus de 400 espèces et sous-espèces endémiques (vertébrés, invertébrés et plantes). Parmi celles-là, la plus grande population au monde de tortues géantes *Geochelone gigantea* (plus de 100 000 individus). Les tortues sont les derniers survivants d'une forme de vie autrefois répandue sur d'autres îles de l'Océan Indien. Aldabra en est aujourd'hui leur seul habitat restant. La population des tortues est entièrement auto-suffisante et tous les éléments de ses interrelations complexes avec l'environnement naturel sont évidents. L'écosystème permet aussi la reproduction de populations en péril tels que la tortue verte ou la tortue caret. Le bien est un habitat naturel important pour les oiseaux, avec deux espèces endémiques (la nésille d'Aldabra et le drongo d'Aldabra), et onze autres sous-espèces d'oiseaux, parmi lesquels le râle de Cuvier, le dernier oiseau ne pouvant voler de l'Océan Indien de l'ouest. Il y a de grandes colonies d'oiseau aquatiques, notamment la seconde colonie au monde par sa taille de frégatidés et l'une des deux seules populations de flamands océaniques. Le récif frangeant intact et l'habitat corallien sont en excellente santé et se distinguent par leur excellent état et l'incroyable abondance et taille des espèces qu'ils recèlent.

Intégrité

Le bien comprend les quatre îles principales qui forment l'atoll ainsi que de nombreux ilots et la zone marine environnante. Il est suffisamment vaste pour le bon déroulement de tous les processus biologiques et écologiques en cours pour assurer l'évolution continue dans l'atoll. L'éloignement et l'accès difficile de l'atoll limitent l'interférence humaine qui pourrait compromettre les processus en cours. Ainsi, Aldabra possède un écosystème pratiquement intact, abritant des populations viables naturellement de toutes les espèces principales.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de la législation nationale et il est géré par une fondation publique, la Fondation des îles des Seychelles, avec un programme quotidien orienté par un plan de gestion. Les limites sont écologiquement viables mais l'extension de la limite vers le large d'environ 20 km offrirait une protection supplémentaire à la faune marine. L'éloignement du bien a limité d'interférence humaine, contribuant ainsi à la protection des processus biologiques et écologiques, mais cela pose aussi des problèmes logistiques énormes. Le tourisme est limité et soigneusement contrôlé. Tandis que le bien offre un écosystème quasiment intact, la protection et la gestion doivent traiter des menaces constantes causées par les espèces étrangères invasives, le changement climatique et les marées noires, en particulier dans le cas où l'exploration pétrolière augmenterait dans la région.

Bien	Réserve naturelle de la vallée de Mai
Etat partie	Seychelles
Id. N°	261
Date d'inscription	1983

Brève synthèse

Située sur l'île granitique de Praslin, la Vallée de Mai est une zone de 19.5 ha de palmiers qui a pour ainsi dire conservé son état d'origine depuis les temps préhistoriques et qui contient la plus grande forêt de coco-de-mer du monde. Le coco-de-mer est une espèce endémique qui présente un intérêt universel car elle est porteuse de la plus grosse graine du règne végétal. La forêt abrite aussi cinq autres palmiers endémiques et de nombreuses espèces animales endémiques. Le bien est une zone d'un grand attrait pittoresque et possède une beauté naturelle caractéristique.

Critère (vii) : Le bien abrite une forêt pittoresque de palmiers. Les formations naturelles de forêts de palmiers sont d'un grand attrait esthétique, filtrant la lumière du soleil au travers de ses frondaisons de palmes chamarrées de verts, de rouges et de bruns. La beauté naturelle et l'état de quasi-nature de la Vallée de Mai sont d'un grand intérêt, même pour les visiteurs qui ne sont pas pleinement conscients de l'importance écologique de cette forêt.

Critère (viii) : Formé par des processus géologiques et biologiques qui se produisent il y a des millions d'années, le bien est un exemple exceptionnel d'un stade antérieur de l'évolution de la flore mondiale. Son écologie est dominée par des palmiers endémiques, en particulier par le coco-de-mer, fameux pour son grand double fruit contenant la plus grande graine du règne végétal. La Vallée de Mai constitue un laboratoire vivant, illustrant ce que d'autres régions tropicales auraient été avant l'avènement de familles de plantes plus évoluées.

Critère (ix) : Le bien représente un exemple exceptionnel d'évolution biologique dominé par des palmiers endémiques. La forêt de palmier de basse et moyenne altitude est caractéristique des Seychelles et est préservée en tant qu'exemple de ce qu'aurait pu être la forêt à l'état primitif. La forêt est remarquable par la présence du coco-de-mer *Lodoicea maldivica* mais cinq autres espèces de palmiers endémiques se trouvent également rassemblés dans le bien. Située sur l'île granitique de Praslin, la Vallée de Mai est le seul endroit des Seychelles où ces six espèces sont représentées et aucune autre île de l'Océan Indien ne possède cette combinaison de caractéristiques que présente le bien. Les anciens palmiers forment une forêt dense, avec le *Pandanus* à grandes feuilles en spirale, qui constituent un écosystème où se produisent des processus et des interactions écologiques de cycles nutritifs, de dissémination et de pollinisation.

Criterion (x) : La Vallée de Mai est le dernier refuge de l'endémique coco-de-mer (*Lodoicea maldivica*) et des espèces endémiques de palmiers tels que le *Deckenia* (*Deckenia nobilis*), le *Phoenicophorium borsigianum*, le *Verschaffeltia splendida*, le latanier millepattes (*Nephrosperma vanhoutteanum*) et le *Roscheria melanochaetes*. La forêt de palmiers est relativement intacte et elle offre un refuge à des populations viables d'espèces endémiques, comme le perroquet noir (*Coracopsis nigra barklyi*), qui ne vit que sur l'île de Praslin et qui est totalement dépendant de la Vallée de Mai et de sa forêt de palmier. D'autres espèces dépendent aussi de l'habitat des palmiers, dont trois espèces endémiques de geckos bronze, des pigeons bleus, des bulbuls, sunbirds, des martinets, des scinques des Seychelles, des

Pamelaescincus gardineri, des caméléons, des geckos diurnes, des cécilies, des grenouilles, des poissons d'eau douce et de nombreux invertébrés.

Intégrité

L'intégrité écologique de la Vallée de Mai est forte mais sa superficie n'étant que de 19.5 ha, le bien est relativement petit et c'est en replantant quelques cocos de mer dans le passé que l'on a obtenu l'état actuel. Le bien occupe une partie du parc national de Praslin (300 ha) qui offre une zone suffisamment grande pour assurer le fonctionnement naturel de l'écosystème de la forêt. Pour améliorer l'intégrité du bien, le Comité du patrimoine mondial a recommandé son extension afin d'inclure le reste du parc national de Praslin, fournissant ainsi une zone tampon appropriée.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de la loi nationale et est géré par une fondation publique, la Fondation des îles Seychelles (SIF). La gestion du bien a été améliorée par l'adoption d'un plan de gestion en 2002. L'incendie est considéré comme la menace la plus sérieuse, et les plans de réponse d'intervention d'urgence sont essentiels. Le tourisme, tel qu'il est géré par la fondation publique, apporte une contribution financière importante à la protection et à la gestion du bien. La surexploitation déjà ancienne du coco-de-mer a épuisé la capacité de régénération naturelle, et l'enlèvement illégal des graines est un sérieux problème qui compromet la régénération future. L'une des priorités de la gestion est donc de maintenir le palmier par manipulation humaine directe, à savoir la collecte et la plantation des graines avant qu'elles soient volées et vendues. Les mesures efficaces pour limiter les menaces causées à la faune et à la flore endémiques par des espèces invasives, des insectes nuisibles et des maladies sont également essentielles.

A.3 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Bien	Forêt laurifère de Madère
Etat partie	Portugal
Id. N°	934
Date d'inscription	1999

Brève synthèse

La forêt laurifère de Madère, dans le Parque Natural da Madeira (Parc naturel de Madère) est la plus grande forêt de lauriers primaire survivante, un type de végétation aujourd'hui confiné aux Açores, à Madère et aux îles Canaries. Ces forêts, qui recèlent d'innombrables niches écologiques et des processus propres aux écosystèmes intacts, jouent un rôle prédominant dans le maintien de l'équilibre hydrologique de l'île de Madère. Le bien est d'une importance cruciale pour la conservation de la biodiversité, avec la présence d'au moins 76 espèces de plantes vasculaires endémiques de Madère, ainsi que d'un grand nombre d'invertébrés endémiques et deux oiseaux endémiques, dont le pigeon trocaz, emblématique de Madère.

Critère (ix) : La forêt laurifère de Madère est un vestige exceptionnel d'un type de forêt laurifère autrefois très répandu, qui recouvrait une bonne partie du sud de l'Europe il y a 15 à 40 millions d'années. La forêt du bien couvre entièrement une série de vallées en V très profondes conduisant du plateau et de la crête est-ouest du centre de l'île jusqu'à la côte nord. La forêt et les processus biologiques et écologiques associés sont pour l'essentiel intacts et jouent un rôle prédominant dans l'équilibre hydrologique de l'île. La forêt est composée principalement d'arbres et d'arbustes à feuillage persistant, aux feuilles plates vert foncé. Le bien regorge de niches écologiques, de réseaux trophiques complexes et d'exemples de coévolution des espèces. Plusieurs groupements végétaux climaciques, tels que la laurisilve à Til, la laurisilve à Barbusano et la laurisilve à Vinhático, y ont été identifiés. Des arbres anciens dans le fond des vallées, des cascades et des falaises ajoutent aux valeurs du bien.

Critère (x) : La forêt laurifère de Madère est un lieu d'une grande importance en raison de sa diversité biologique. Elle est plus vaste que les autres forêts laurifères, avec lesquelles elle présente des différences majeures, et une large proportion de sa flore et de sa faune est spécifique à la forêt laurifère. Des arbres endémiques de la famille des lauracées, tels que le Barbusano *Apollonias barbujana* ssp. *Barbujana*, le laurier *Laurus novocanariensis*, le Til *Ocotea foetens* et le Vinhático *Persea indica*, sont dominants. Les autres plantes endémiques sont notamment l'échium (vipérine arbustive) *Echium candicans*, l'euphorbe mellifère *Euphorbia mellifera*, la digitale de Madère *Isoplexis spectrum* et *Musschia wollastonii*. Les fougères abondent dans les vallées ombragées et les bryophytes couvrent de larges étendues sur le sol, les rives, les rochers et les troncs d'arbres. Environ 13 espèces hépatiques et 20 espèces de mousse menacées à l'échelle européenne sont répertoriées, tandis que les nombreux lichens sont le signe de la qualité exceptionnelle de l'environnement et de l'absence de

*pollution. Parmi les vertébrés on note un nombre limité d'espèces à fort endémisme, dont deux espèces rares de chauves-souris, la pipistrelle de Madère *Pipistrellus maderensis* et la noctule de Leisler *Nyctalus leisleri verrucosus*, ainsi que plusieurs oiseaux tels que le pigeon trocaz *Columba trocaz*, le roitelet de Madère *Regulus madeirensis* et le pinson des arbres de Madère *Fingilla coelebs madeirensis*. La forêt laurifère abrite plus de 500 espèces endémiques d'invertébrés, notamment des insectes, des arachnides et des mollusques.*

Intégrité

Le bien inclut les zones de forêt laurifère primaire survivante de Madère. Ses limites ont été définies à l'issue d'une étude de terrain exhaustive, destinée à identifier les principales zones de végétation survivante. La majeure partie du bien n'aurait jamais été coupée et comprend certains arbres anciens de très grande taille qui pourraient avoir plus de 800 ans, c'est-à-dire dater d'avant le peuplement humain. Les chèvres et les moutons, qui ont causé des dommages dans le passé, ont été maintenant éliminés de la région.

Le bien recèle aussi un témoignage important d'utilisation par l'homme. Les habitants ont construit des aqueducs, appelés levadas, qui sillonnent la forêt en suivant les contours du paysage, s'accrochant aux falaises et aux pentes abruptes des vallées. Généralement de 80-150 cm de large et construites en pierre ou, plus récemment, en béton, ils transportent l'eau de la forêt vers les centrales hydroélectriques et alimentent les villes du sud en eau potable et en eau d'irrigation. Le long des levadas sont aménagés des sentiers généralement de 1-2 m de large qui permettent l'accès à une forêt autrement quasi impénétrable. Ces constructions ont un impact limité sur le bien et offrent quelques avantages pour la conservation, car elles permettent d'accéder à la forêt sur des sentiers relativement plats et ne couvrent qu'une partie infinitésimale de la superficie. Aucune n'a été construite depuis 70 ans et celles qui existent sont soigneusement entretenues. En dehors des levadas et des quelques petites huttes utilisées par ceux qui les entretiennent, le développement humain à l'intérieur du bien est très limité et il n'y a ni habitation, ni bâtiments, à l'exception des petites huttes utilisées par ceux qui entretiennent les levadas, et pas de terres cultivées. Les deux routes ont un impact limité et il est prévu d'en remplacer une par un tunnel.

L'intégrité du bien est renforcée par des zones tampons qui ne font pas partie du bien inscrit mais le protègent des menaces en provenance de l'extérieur du bien. Les menaces susceptibles de provenir de ces zones sont notamment les espèces envahissantes et l'introduction d'espèces du fait de l'agriculture et de l'exploitation forestière.

Besoins en matière de protection et de gestion

Le bien couvre approximativement 15 000 ha de terre sur les 27 000 ha du Parc naturel de Madère (Parque Natural da Madeira). Il bénéficie d'une protection juridique rigoureuse et efficace en vertu de plusieurs législations : régionale, nationale et européenne. Ces multiples niveaux de protection incluent le statut d'aire de conservation spéciale au titre de la Directive Habitats de l'Union européenne, qui oblige l'État partie à protéger la zone, de façon à ce que la « forêt laurifère de Madère » et les 39 espèces de plantes et d'animaux rares et menacés demeurent ou soient remis dans un « état de conservation favorable ». Le bien est également une Réserve biogénétique du Conseil de l'Europe et une aire de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux de l'Union Européenne. Le bien figure au journal officiel en vertu de la législation de Madère, avec environ la moitié de sa superficie classée Réserve intégrale (« Reserva Integral »), le reste étant classé Réserve partielle (« Reserva Parcial »).

Un système efficace de gestion de la conservation est en place. Les fonctions de conservation sont confiées à l'administration régionale, Governo da Região Autónoma da Madeira (gouvernement régional autonome de Madère). Un plan de gestion (Plano de Ordenamento e Gestão da Floresta Laurisilva) approuvé par l'administration régionale est en place. Il s'agit d'un instrument juridique puissant qui définit les stratégies et les objectifs de la protection et de la mise en valeur du bien, énonçant les grands principes de sa gestion, de sa conservation et de sa protection.

Le bien est doté d'un personnel et de ressources suffisants qu'il faut maintenir à long terme. Plusieurs questions exigent une gestion efficace à long terme. C'est le cas notamment de la surveillance de la menace potentielle que représentent les espèces envahissantes provenant des anciennes terres cultivées à la limite inférieure du bien. Un petit nombre de permis est délivré à la population locale pour prélever une quantité limitée de bruyère arbustive commune dans les hauteurs. Bien que cette pratique se perde, il convient de la surveiller et de la maintenir dans des limites qui ne portent pas atteinte à la forêt. La gestion des zones contiguës au bien doit tenir pleinement compte de sa valeur universelle exceptionnelle, en particulier s'agissant du risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Les aménagements pour les visiteurs qui veulent se rendre dans la forêt sont rares et il est probable qu'il faudra accorder une plus grande priorité à la gestion des visiteurs à mesure que la tendance change dans le domaine touristique. Avec les falaises vertigineuses qui côtoient les levadas étroites, il faut prendre grand soin à la fois de protéger la forêt et d'assurer la sécurité des visiteurs, en particulier en prévision d'une possible augmentation de la pression de ces derniers. Des politiques rigoureuses

sont nécessaires pour couper court à toute tentation de construire des infrastructures inappropriées d'accueil des visiteurs. Des programmes efficaces d'interprétation et d'information des visiteurs seraient également extrêmement bénéfiques pour faire connaître la valeur universelle exceptionnelle du bien.

B. BIENS CULTURELS

B.1 ETATS ARABES

Bien	La Kalâa des Béni Hammad
Etat partie	Algérie
Id. N°	102
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

La Kalâa des Béni Hammad est un site archéologique remarquable qui se situe à 36 km au nord-est de la ville de M'Sila. Cet ensemble, constitué de ruines préservées à 1 000 m d'altitude, est situé dans un site de montagnes d'une saisissante beauté sur le flanc sud du Djebel Maâdid. La Kalâa des Béni Hammad a été fondée au début du XIe siècle par Hammad, fils de Bouloughine (fondateur d'Alger), et abandonnée en 1090 sous la menace de l'invasion hilalienne. C'est un des complexes monumentaux les plus intéressants et les plus précisément datés de la civilisation islamique. Elle fut la première capitale des émirs hammadites et a connu une grande splendeur. La Kalâa comporte, à l'intérieur d'une enceinte fortifiée de 7 km partiellement démantelée, un grand nombre de vestiges monumentaux, parmi lesquels la grande mosquée et son minaret, et toute une série de palais. La mosquée, avec sa salle de prière de 13 nefs à 8 travées est la plus grande après celle de Mansourah et son minaret est le plus ancien d'Algérie après celui de Sidi Boumerouane. Les ruines de la Kalâa témoignent du grand raffinement de la civilisation hammadite, d'une architecture originale et de la culture palatiale de l'Afrique du nord.

Critère (iii) : *La Kalâa des Béni Hammad apporte un témoignage exceptionnel sur la civilisation hammadite maintenant disparue. Fondée en 1007 en tant que place forte militaire, elle fut par la suite rehaussée au rang de métropole. Elle a influencé le développement de l'architecture arabe ainsi que d'autres foyers civilisateurs dont le Maghreb, l'Andalousie et la Sicile. Les vestiges archéologiques et monumentaux de la Kalâa des Béni Hammad, parmi lesquels on compte la grande mosquée et son minaret ainsi qu'une série de palais, constituent les principales ressources qui témoignent de la richesse et de l'influence de cette civilisation hammadite.*

Intégrité (2009)

Au moment de l'inscription, les attributs qui caractérisaient le bien étaient les vestiges des 7km de l'enceinte fortifiée et tous les vestiges monumentaux qu'elle renfermait. L'Etat partie a l'intention de proposer une révision des limites du bien et d'établir une zone tampon afin de protéger le cadre saisissant du site. L'intégrité du bien est assurée mais les vestiges restent vulnérables à la dégradation naturelle et aux intempéries.

Authenticité (2009)

Tous les attributs du bien tels que les vestiges archéologiques, les murs d'enceinte, les mosquées, palais et le minaret forment un ensemble cohérent et sont demeurés intacts.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La protection du site relève de la Loi nationale 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. La gestion du site est confiée à l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBEC) dont la mission de gestion courante est dévolue au gestionnaire du site. L'OGEBEC est chargé, outre les missions de service public, de protection, d'entretien et de valorisation, de mettre en œuvre le plan de protection et de mise en valeur du site (PPMVSA), en coordination avec la Direction de la Culture de la Wilaya de Setif, dotée d'un service chargé de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Les besoins en financement et en personnel professionnel spécialisé sont encore très importants pour la mise en œuvre du plan. La gestion doit s'attaquer au programme de restauration et de conservation des vestiges. Le site est fréquenté à peine par quelques milliers de visiteurs annuellement et le tourisme ne constitue pas une menace pour sa conservation.

Bien	Vallée du M'Zab
Etat partie	Algérie

Id. N°	188
Date d'inscription	1982

Brève synthèse

Situés à 600 km au sud de la ville d'Alger, au cœur du désert saharien, les cinq ksour (villages fortifiés) de la Vallée du M'Zab forment un ensemble homogène extraordinaire constituant la marque, dans le désert, d'une civilisation sédentaire et urbaine porteuse d'une culture originale qui a su, par son génie propre, préserver sa cohésion à travers les siècles. Constituée des ksour et des palmeraies d'El-Atteuf, de Bounoura, Melika, Ghardaïa et Béni-Isguen (fondés entre 1012 et 1350), la Vallée du M'Zab a conservé depuis le XIe siècle pratiquement le même mode d'habitat et les mêmes techniques de construction, commandées tant par un contexte social et culturel spécifique que par la nécessité d'une adaptation à un milieu hostile, dont le choix répondait à une nécessité historique de repli et un impératif de défense. Chacune de ces cités miniatures, enserrée de murailles, est dominée par une mosquée dont le minaret fait fonction de tour de guet. La mosquée est en effet conçue comme une forteresse, dernier bastion de la résistance en cas de siège, et comporte un arsenal et un silo à grains. Autour de ce bâtiment essentiel à la vie communautaire, s'organisent des maisons disposées en cercles concentriques jusqu'au rempart. Chaque maison constitue une cellule cubique de type fixe, illustrant une organisation sociale égalitaire fondée sur le respect de la structure familiale dont elle s'attache à préserver l'intimité et l'autonomie. Au début du premier millénaire, les Ibadites ont donc créé au M'Zab, avec les matériaux locaux, une architecture vernaculaire qui, par sa parfaite adaptation au milieu et par la simplicité de ses formes, garde une valeur d'exemple et d'enseignement pour l'architecture et l'urbanisme contemporains.

Critère (ii) : *Les ensembles anthropiques de la Vallée du M'Zab témoignent, par leur architecture puissamment originale datant du début du XIe siècle et par la rigueur de leur organisation, d'un modèle original exceptionnel d'implantation pour les établissements humains de l'aire culturelle du Sahara central. Ce modèle d'habitat a exercé une influence considérable pendant près d'un millénaire sur l'architecture et l'urbanisme arabes, y compris sur les architectes et urbanistes du XXe siècle, de Le Corbusier à Fernand Pouillon et André Raverau.*

Critère (iii) : *Les trois éléments constitutifs des ensembles urbains et d'habitat de la Vallée du M'Zab : ksar, cimetière et palmeraie avec sa cité d'été, sont un témoignage exceptionnel de la culture ibadite à son apogée et du principe égalitaire qui était méticuleusement appliqué par la société mozabite.*

Critère (v) : *Les éléments constitutifs de la Vallée du M'Zab sont un exemple éminent d'habitat humain traditionnel, représentatif de la culture ibadite qui, à travers d'ingénieux systèmes de captage et de répartition de l'eau et de création de palmeraie, a su réaliser une interaction extrêmement efficiente de l'homme avec un environnement semi-désertique.*

Intégrité (2009)

Les limites du site sont bien définies et comprennent tous les attributs du bien. Les opérations de restauration de monuments historiques culturels et cultuels (mausolées et mosquées), du système défensif (abords, tours de guet, remparts et maisons remparts) et du système hydraulique, contribuent au maintien de l'intégrité. Malgré les effets de la pression du développement urbain et les dégâts mineurs causés par des inondations occasionnelles, les attributs du bien ne sont pas menacés et le bien de la Vallée du M'Zab conserve toujours intactes ses conditions d'intégrité.

Authenticité (2009)

L'authenticité du bien est attribuable à la forme du parcellaire, du système viaire et du bâti traditionnel des ksour, en particulier dans les zones intra muros. Le maintien des fonctions originelles dans ces dernières a permis de renforcer la viabilité du bien et contribue au maintien de son authenticité.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La gestion et la protection du bien de la Vallée du M'Zab sont confiées à l'Office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab (OPVVM) dont les principales missions concernent l'application de la législation en vigueur, relative à la protection du patrimoine culturel, la constitution d'une banque de données des monuments et sites et la promotion, la recherche et la formation dans les domaines du bâti traditionnel et de l'artisanat.

Conformément à ces missions et dans le cadre de la Loi 98/04 portant sur la protection du patrimoine culturel, le bien de la Vallée du M'Zab a été érigé en Secteur sauvegardé avec des limites conformes au maintien de son intégrité. La vallée du M'Zab a connu une croissance urbaine et démographique très accélérée depuis le début des années 1980, dû à son emplacement stratégique entre le nord et le sud du pays. L'élaboration du plan de sauvegarde permettra d'assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel de la Vallée, à travers notamment le contrôle de la croissance urbaine au niveau des palmeraies, des zones inondables ainsi que les éléments constitutifs du paysage naturel.

Bien	Djémila
Etat partie	Algérie
Id. N°	191
Date d'inscription	1982

Brève synthèse

Le site de Djémila est situé à 50 km au nord-est de la ville de Sétif. Connue sous son nom antique Cuicul, le site de Djémila est un établissement d'une ancienne colonie romaine fondée sous le règne de Nerva (96–98 de notre ère). La ville romaine occupait un site défensif remarquable. Cuicul est l'un des fleurons de l'architecture romaine en Afrique du Nord. S'étant remarquablement pliée aux contraintes du site montagneux, un éperon rocheux qui s'étire, à 900 m d'altitude, entre l'oued Guergour et l'oued Betame, deux torrents montagnards, la ville possédait son propre sénat et son forum. Vers le début du IIIe siècle, elle débordait de ses remparts par la création du temple de Septimius Severus, l'arc de Caracalla, le marché et la basilique civile. Le site a été aussi marqué par une empreinte chrétienne matérialisée par plusieurs édifices de culte : une cathédrale, une église et son baptistère considéré parmi les plus grands de la période paléochrétienne. Le site de Djémila comprend une collection remarquable de pavements en mosaïques, illustrant des récits mythologiques et des scènes de la vie quotidienne.

Critère (iii) : *Djémila apporte un témoignage exceptionnel sur une civilisation disparue. C'est l'un des plus beaux ensembles de ruines romaines du monde. Les vestiges archéologiques, le plan d'urbanisme romain bien intégré et le cadre environnemental constituent les ressources qui représentent les valeurs attribuées au site.*

Critère (iv) : *Djémila offre un exemple éminent d'un type d'ensemble architectural illustrant une période significative de l'histoire romaine de l'Afrique du Nord, du IIe au VIe siècle. Dans ce cas, le schéma classique de l'urbanisme romain s'est plié aux contraintes géomorphologiques du site. Le site comprend un répertoire typologique et architectural très diversifié, avec système défensif et arc de triomphe, édifices éditiciaux et de spectacles, équipements d'artisanat et de commerce, dont le marché des frères Cosinus qui constitue un exemple remarquable de la prospérité économique de la cité.*

Intégrité (2009)

Le site, clôturé suivant les limites présentées lors de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, renferme tous les éléments nécessaires pour exprimer sa Valeur universelle exceptionnelle. Ces attributs comprennent entre autres le schéma classique de l'urbanisme romain avec deux portes situées aux extrémités du Cardo Maximus ; au centre, le Forum entouré de bâtiments essentiels de la vie publique : le Capitole, la Curie, une basilique civile, la Basilica Julia. On retrouve également les vestiges du Temple de Venus Genetrix et des demeures aristocratiques ornées de riches mosaïques. Les vestiges des monuments qui ont marqué l'expansion de la ville en direction du sud sont également inclus. Ils comprennent des habitations privées et des édifices publics tels l'arc de Caracalla (216), le temple de la Gens Septimia (229), un théâtre de 3.000 places, des thermes, des basiliques et autres édifices cultuels. Les vestiges archéologiques sont demeurés remarquablement intacts au cours des siècles. Le tourisme ne constitue pas un risque pour sa conservation. Il est par contre soumis aux menaces des séismes, de la sécheresse, des incendies, du vandalisme, du vol et pillage, du pâturage illégal, des constructions illicites et des infrastructures mal intégrées.

Authenticité (2009)

Les vestiges archéologiques mis au jour à partir de 1909 témoignent fidèlement et de façon crédible des éléments urbanistiques romains, tels le plan classique de la ville romaine et le tissu urbain, et architecturaux, tels les systèmes de construction (routes, portes, aqueduc, temple à colonnade, théâtre, etc.), l'ornementation (bas-reliefs, frise et frontons, chapiteaux de colonnes, mosaïques etc.) et les matériaux de construction (pierre, mosaïque, céramique etc.), qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle du bien. Quelques opérations de restauration de mosaïques déposées dans le musée de site ont été réalisées au cours des dernières années.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La protection du site relève des lois nationales No. 90-30 (1990) et No. 98-04 (1998), relatives à la protection du patrimoine culturel algérien. La gestion du site est confiée à l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) dont la mission de gestion courante est dévolue au gestionnaire du site. L'OGEBC est chargé, outre les missions de service public, de protection, d'entretien et de valorisation, de mettre en œuvre le plan de protection et de mise en valeur du site (PPMVSA), en coordination avec la Direction de la culture de la Wilaya de Sétif, dotée d'un service chargé de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Les mesures de protection prévues pour préserver les valeurs du bien concernent principalement la construction d'une clôture périphérique du site, la restauration des mosaïques endommagées et la rénovation du musée de site (achevée). On compte également sur l'application de la réglementation en place et sur une activité de suivi régulier sur le site.

Bien que la vétusté cause de plus en plus de dégâts au niveau des structures archéologiques fragiles (murettes), les valeurs sont dans l'ensemble bien conservées. Les besoins de financement et d'assistance internationale sont encore très importants pour la mise en œuvre du plan de gestion et de mise en valeur qui est révisé annuellement. Chaque année, 30.000 visiteurs et quelques 15.000 étudiants fréquentent le site.

Bien	Tipasa
Etat partie	Algérie
Id. N°	193
Date d'inscription	1982

Brève synthèse

Tipasa est situé à 70 km à l'ouest d'Alger. C'est un bien en série composé de trois sites : deux parcs archéologiques localisés à proximité de l'agglomération urbaine actuelle et le Mausolée royal de Maurétanie, sis sur le plateau du Sahel occidental d'Alger à 11 km au sud-est de Tipasa.

Le site archéologique de Tipasa regroupe l'un des plus extraordinaires complexes archéologiques du Maghreb, et peut être le plus significatif pour l'étude des contacts entre les civilisations indigènes et les différentes vagues de colonisation du VI^e siècle avant J.-C. au VI^e siècle de notre ère. Cette ville côtière a d'abord été un comptoir carthaginois, dont la nécropole est l'une des plus anciennes et des plus étendues du monde punique (VI^e au II^e siècle avant notre ère). Durant cette période, Tipasa a joué le rôle d'une escale maritime, un lieu d'échanges commerciaux avec les populations autochtones. De nombreuses nécropoles traduisent des modes d'inhumations et de pratiques funéraires très variées qui témoignent d'échanges d'influences multiculturelles remontant aux temps protohistoriques. L'édifice funéraire monumental de forme circulaire, dit Mausolée royal de Maurétanie, associe une tradition architecturale locale du type *basina*, à un mode de couverture en chemise tronconique à gradins, fruit de différents apports notamment hellénistiques et pharaoniques.

La période romaine est marquée par un ensemble prestigieux d'édifices, constitué de typologies architecturales très diversifiées. Du III^e au IV^e siècle de notre ère un essor religieux chrétien remarquable s'exprime par la multitude d'édifices religieux. Certains sont ornés de pavement en mosaïques de belle facture, illustrant des scènes quotidiennes, ou à motifs géométriques. L'invasion vandale des années 430 ne mit pas un terme définitif à la prospérité de Tipasa mais la ville, reconquise par les Byzantins en 531, n'allait cesser de décliner dès le VI^e siècle.

Critère (iii) : Tipasa apporte un témoignage exceptionnel sur les civilisations puniques et romaines maintenant disparues.

Critère (iv) : Les vestiges architecturaux et archéologiques de Tipasa reflète de manière très significative les contacts entre les civilisations indigènes et les vagues de colonisation punique et romaine entre le VI^e siècle avant J.-C. et le VI^e siècle de notre ère.

Intégrité (2009)

La délimitation des trois sites a été clarifiée et approuvée par le Comité du patrimoine mondial (décision 33 COM 8D, 2009). Elle intègre l'ensemble des vestiges qui témoignent des valeurs urbanistiques, architecturales, historiques et archéologiques exceptionnelles du bien. Le bien est rendu vulnérable sous l'effet du développement urbain et touristique à réguler et de la croissance de la population.

Authenticité (2009)

Les attributs urbanistiques et architecturaux, l'ornementation et les matériaux de construction, gardent leur aspect original qui exprime les valeurs, telles que définies lors de l'inscription du bien. Toutefois, ils sont vulnérables au manque de conservation, à l'envahissement par la végétation, le pâturage illégal et l'accès non réglementé des visiteurs.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Le cadre juridique et de gestion de ce bien comprend les lois 90-30 (loi domaniale), 98-04 (relative à la protection du patrimoine culturel), le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du site (PPSMV), le Plan d'occupation du sol approuvé par délibération de l'assemblée communale de Tipasa

(POS) et le Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA), en phase d'élaboration, codifié par le décret exécutif n° 324-2003. La gestion des sites archéologiques de Tipasa relève d'un nouvel établissement : l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels, en coordination avec la Direction de la culture de la Wilaya (province).

Bien	Anjar
Etat partie	Liban
Id. N°	293
Date d'inscription	1984

Brève synthèse

Fondée à l'époque omeyyade sous le califat de Walid Ibn Abd Al-Malak (705-715), la cité d'Anjar offre un témoignage unique sur la civilisation omeyyade. Anjar est l'exemple d'un centre de commerce situé à l'intérieur des terres, à l'intersection de deux routes importantes : celle menant de Beyrouth à Damas et la route traversant toute la Bekaa et menant d'Homs à Tibériade. Le site de cette ancienne cité n'a été découvert par les archéologues qu'à la fin des années 1940. Les fouilles ont révélé une ville forte enserrée dans une muraille flanquée de quarante tours, une enceinte rectangulaire de 385 x 350 m. Commandés par des portes, bordés de portiques, un grand axe Nord-sud et un petit axe est-ouest, superposés aux collecteurs principaux ou se déversent les égouts, divisent l'espace en quatre quadrants égaux. Bâtiments publics et privés sont répartis en fonction d'une planification rigoureuse : le grand palais du calife et la mosquée dans le quartier sud-est occupent la partie la plus élevée du site, tandis que les petits palais (harems) et les bains sont situés dans le quartier nord-est pour faciliter le fonctionnement et l'évacuation des eaux usées. Les fonctions secondaires et l'habitat sont repartis dans les secteurs nord-ouest et sud-ouest. Les ruines sont dominées par les vestiges spectaculaires d'un tétrapyle monumental, ainsi que par les murs et les colonnades du palais omeyyade, conservés sur trois niveaux. Ces structures intègrent des éléments décoratifs ou architectoniques de l'époque romaine, mais se signalent également par la qualité plastique exceptionnelle des éléments du décor contemporains de la construction.

Anjar est restée inachevée et n'eut qu'une brève existence. En 744, le calife Ibrahim, fils de Walid, fut défait et dès lors la ville partiellement détruite fut abandonnée. Les vestiges de la cité d'Anjar constituent ainsi un exemple unique de l'urbanisme du VIII^e siècle. Construite au début de l'ère islamique, elle reflète cette transition d'une culture protobyzantine vers le développement d'un art islamique propre et ceci à travers l'évolution des techniques de construction et des éléments architectoniques et ornementaux visibles dans les différents monuments.

Critère (iii) : Fondée à l'époque omeyyade sous le califat de Walid Ibn Abd Al-Malak au début du VIII^e siècle, les vestiges fouillés de la cité d'Anjar, qui fut très tôt abandonnée, offrent un témoignage éminent et parfaitement bien daté sur la civilisation omeyyade.

Critère (iv) : Ensemble architectural possédant toutes les caractéristiques propres à la civilisation omeyyade, la cité d'Anjar constitue un exemple exceptionnel de l'urbanisme du califat omeyyade du VIII^e siècle. L'évolution de certains styles protobyzantins vers une architecture islamique proprement dite est apparente dans les techniques de construction ainsi que dans les éléments architectoniques et ornementaux utilisés.

Intégrité (2009)

La muraille d'enceinte d'Anjar enferme tous les attributs de l'urbanisme et les monuments qui caractérisent la cité omeyyade. Quelques attributs subsistent à l'extérieur de l'enceinte, comme un caravansérail, et ces derniers doivent être protégés par une zone tampon qui protège également l'intégrité visuelle du cadre de la vallée de la Bekaa et limite le développement de l'établissement moderne.

Authenticité (2009)

Malgré les interventions majeures de restaurations et de reconstructions, les monuments divers qui constituent la cité omeyyade d'Anjar montrent bien leurs fonctions et leurs relations, et le plan d'ensemble de la ville peut facilement être perçu. Il est nécessaire de faire connaître plus largement les résultats des fouilles afin de renforcer la compréhension des attributs.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La Direction Générale des Antiquités est en charge de la gestion du bien. La protection des vestiges archéologiques est assurée par un entretien régulier (désherbage et consolidation des structures). Un plan de gestion est à l'étude. Un projet d'expropriation de parcelles voisines du site archéologique est en cours pour contrer le développement urbain, ce qui permettra au site de bénéficier d'une zone de protection en double ceinture : la première "non aedificandi" suivie d'un espace où le pourcentage d'exploitation sera très minime afin de conserver la beauté du paysage environnant.

Bien	Byblos
Etat partie	Liban
Id. N°	295
Date d'inscription	1984

Brève synthèse

La ville côtière de Byblos se situe sur une falaise de grès, à 40 km au nord de Beyrouth. Continuellement habitée depuis l'époque néolithique, Byblos offre un témoignage exceptionnel sur les débuts de la civilisation phénicienne. L'évolution de la ville est évidente de par les structures datant de différentes périodes qui parsèment le site qui englobe, outre l'habitat antique, la ville médiévale intra-muros. Byblos atteste d'une histoire ininterrompue de construction depuis les premières installations d'une communauté de pêcheurs datant de 8000 ans, en passant par les premiers édifices urbains, les temples monumentaux de l'Age de Bronze, les fortifications perses, la voie romaine, les églises byzantines, la citadelle croisée, la ville médiévale et ottomane. Byblos est aussi directement associée avec l'histoire et la diffusion de l'alphabet phénicien. C'est à Byblos qu'a été faite la découverte de la plus ancienne inscription phénicienne gravée sur le sarcophage d'Ahiram, origine de notre alphabet contemporain.

Critère (iii) : Byblos offre un témoignage exceptionnel sur les débuts de la civilisation phénicienne.

Critère (iv) : Dès l'âge de bronze, Byblos donne l'un des premiers exemples d'organisation urbaine dans le monde méditerranéen.

Critère (vi) : Byblos est directement et matériellement associée à l'histoire de la diffusion de l'alphabet phénicien (dont l'humanité est toujours largement tributaire), avec les inscriptions d'Ahiram, de Yehimilk, d'Elibaal et de Shaphatbaal.

Intégrité (2009)

Le bien inscrit comprend les éléments phéniciens et romains alors que la large zone protégée, telle que demandée par le Comité du patrimoine mondial, couvre la ville médiévale à l'intérieur des murs et le secteur de la nécropole, et par conséquent de nombreux attributs se trouvent à l'extérieur des limites. L'ancienne ville de Byblos intra-muros possède tous les éléments caractérisant une ville médiévale (muraille, cathédrale, château fort et donjon) plus tard modifiée en une ville ottomane type (souks, khans, mosquée, demeures). Les fortes pressions d'urbanisation qui menacent cette ville ottomane ont été majoritairement contenues grâce au classement national et international de cette partie de la ville, mais de nouveaux développements restent une menace autour du port. Les sites archéologiques sont rendus très vulnérables en raison de l'absence de travaux de consolidation après les fouilles et de nombreux monuments sont en attente de réparations pour éviter des risques d'effondrement ce qui a été le cas pour un mur situé à proximité du rempart primitif.

Authenticité (2009)

L'authenticité des éléments archéologiques est très vulnérable car les conditions climatiques entraînent une érosion de certaines parties, ce qui réduit la compréhension de ce qu'elles représentent. Ce phénomène est une source de préoccupation plus particulièrement pour les mosaïques.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Le site est protégé par la loi libanaise sur les antiquités 133/1937 et la loi n°166 de 1933. Le plan d'urbanisme de la ville et de la zone classée est appliqué. La ville intra-muros est inscrite sur la liste nationale des monuments historiques. La conservation et la gestion du site de Byblos sont assurées par la Direction Générale des Antiquités (DGA). Des projets ponctuels de conservation sont en cours à l'intérieur du bien du Patrimoine mondial. Tout permis de restauration ou autre, dans la zone intra-muros, doit être soumis à l'approbation de la DGA. Quant aux permis de construction, les mêmes lois mentionnées ci-dessus sont appliquées non seulement à l'intérieur du site mais dans toute la région de Byblos. La DGA se réserve le droit de modifier tout projet de construction, en fonction des vestiges archéologiques enfouis mis au jour durant les sondages, avant d'émettre un permis. Une entente est requise avec la municipalité et les forces de l'ordre locales afin de mettre un terme à tout dérapage de la part du propriétaire, si cela est nécessaire. Un plan de protection et de mise en valeur du site est en cours de préparation. Le but de ce dernier consiste à assurer une meilleure mise en valeur de ces vestiges uniques et de développer un nouveau système de protection du site et ce, dans le respect des chartes internationales. Une coopération avec des bureaux spécialisés dans la restauration des monuments historiques est essentielle. Le plan devra coordonner tous les organismes impliqués dans le bien et devrait également aborder la question des vestiges subaquatiques.

Bien	Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata
Etat partie	Mauritanie
Id. N°	750
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

Cités fondées aux XIe et XIIe siècles pour répondre aux besoins des caravanes traversant le Sahara, ces quatre cités anciennes constituent des exemples exceptionnels des établissements destinés à desservir les grandes routes marchandes du désert du Sahara, lesquelles ont été synonymes de contacts culturels, sociaux et économiques pendant de nombreux siècles. Ces centres marchands et religieux devinrent des foyers de la culture islamique.

Les cités constituent une série d'étapes du commerce transsaharien et ont remarquablement préservé un tissu urbain élaboré entre le XIIe et le XVIe siècle, avec leurs maisons à patio se serrant en ruelles étroites autour d'une mosquée à minaret carré. Elles témoignent d'un mode de vie traditionnel, centré sur la culture nomade des populations du Sahara occidental. Ces cités médiévales conservées recèlent une morphologie urbaine spécifique sauvegardée avec des passages étroits et sinueux, des maisons organisées autour de cours centrales et une architecture originale de pierres décoratives. Elles constituent aussi des exemples éminents de l'adaptation de la vie urbaine aux conditions climatiques du désert, tant dans les systèmes de construction que dans l'aménagement de l'espace et des pratiques agricoles.

Leurs racines se sont implantées depuis plus de sept siècles, donnant lieu à des ensembles urbains qui témoignent de l'intensité des échanges liés au grand commerce transsaharien ouest-est et nord-sud. Les quatre villes étaient des centres prospères d'où a rayonné une intense vie culturelle et religieuse. Ces ksour se trouvant dans les limites méridionales de la zone saharo-sahélienne ont constitué au fil des temps des étapes incontournables pour la circulation des caravanes reliant le nord de l'Afrique et la région des fleuves ouest africains, mais aussi toute la zone de la savane.

Critère (iii) : *Les ksour apportent un témoignage unique sur la culture nomade et du commerce en milieu désertique. Leurs racines remontent au Moyen Âge. Établis en milieu désertique aux confins du Maghreb et des grands ensembles du «bilad es-soudan», ils étaient des centres prospères d'où a rayonné une intense vie religieuse et culturelle.*

Critère (iv) : *Cités médiévales, les anciens ksour offrent un exemple éminent de type d'ensembles architecturaux illustrant sept siècles de l'histoire humaine. Ils recèlent une architecture de pierre originale et décorative. Ils offrent un modèle d'habitat typique des ksour sahariens, particulièrement bien intégrés à l'environnement : leur tissu urbain est dense et serré, parcouru de passages étroits et sinueux, enserrés entre les murs d'enceinte aveugles des maisons organisées autour d'une cour centrale.*

Critère (v) : *Villes historiques vivantes, elles sont un exemple éminent d'établissements humains traditionnels, qui offrent les derniers témoignages d'un mode d'occupation de l'espace original et traditionnel, très représentatif de la culture nomade et du commerce de longue distance en milieu désertique. C'est dans ce cadre particulier que les cités ont fourni des entrepôts sûrs pour mettre à l'abri des produits commerciaux et se sont développées jusqu'à devenir les brillants foyers de la culture et de la pensée islamique.*

Intégrité (2009)

La zone inscrite comprend tous les attributs qui sont nécessaires à l'expression de la Valeur universelle exceptionnelle. Le cadre des villes et leur relation à l'environnement désertique, essentiels pour comprendre leur rôle, sont devenus vulnérables ces dernières années en partie à cause de la pression du développement.

Authenticité (2009)

Au moment de l'inscription, les quatre villes avaient remarquablement préservé leurs formes et leurs matériaux d'origine, essentiellement parce qu'elles s'étaient détériorées et dépeuplées progressivement sur une longue période et qu'aucune restauration n'avait été pratiquée. Quand les travaux de restauration ont commencé dans les années 1980, les techniques employées étaient en totale conformité avec les meilleures pratiques. Ces dernières années, l'authenticité du site est devenu vulnérable aux changements socio-économiques et climatiques, à la fois en raison des transformations apportées à l'habitat et au manque de compétences techniques.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La loi 46-2005, relative à la protection du patrimoine culturel tangible, constitue le cadre juridique pour la gestion et la mise en valeur des ksour anciens de Mauritanie. Le Ministère de la culture est l'autorité responsable de l'application des lois concernant la protection de ces biens culturels. La Direction du patrimoine culturel veille à l'application des normes et réalise l'inventaire des biens culturels se trouvant dans ces cités. Elle supervise le travail de la Fondation nationale des villes anciennes qui opère dans ces cités et assure la gestion du patrimoine, sa conservation, sa mise en valeur et le développement des activités socio-économiques. La Fondation nationale des villes anciennes a élaboré un cadre qui sera suivi d'un plan de gestion dès la mise en place du Fonds des villes anciennes pour le bien et ses zone-tampons. La gestion de ces cités est confrontée aux problèmes d'ensablement et de désertification et également aux changements socio-économiques qui restent les véritables défis de la conservation de ces perles du Sahara.

Il est nécessaire de renforcer les dispositions en matière de protection, de planification et de gestion pour répondre aux défis qui se posent et, plus particulièrement, pour s'assurer que le bâti conserve ses structures distinctives, sa décoration, sa forme et sa disposition.

Bien	Ksar d'Aït-Ben-Haddou
Etat partie	Maroc
Id. N°	444
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

Situé sur les contreforts des pentes méridionales du Haut Atlas dans la province de Ouarzazate, le site d'Aït-Ben-Haddou est le plus célèbre des ksour de la vallée de l'Ounila. Le Ksar d'Aït-Ben-Haddou est un exemple frappant de l'architecture du sud marocain. Le Ksar est un groupement d'habitations essentiellement collectif. À l'intérieur de murailles défensives renforcées de tours d'angle et percées d'une porte en chicane, se pressent de nombreuses maisons d'habitation, les unes modestes, les autres faisant figure de petits châteaux urbains avec leurs hautes tours d'angle décorées à la partie supérieure de motifs décoratifs en brique crue, mais aussi des bâtiments et des espaces communautaires. C'est un extraordinaire ensemble de bâtiments offrant un panorama complet des techniques de construction en terre présahariennes. Les plus anciennes constructions ne paraissent pas antérieures au XVIIe siècle, bien que leur structure et leur technique se soient propagées dès une époque très reculée dans les vallées du sud marocain. Le site aurait été également un des nombreux comptoirs sur la route commerciale qui liait l'ancien Soudan à Marrakech par la vallée du Dra et le col de Tizi-n-Telouet. Sur le plan architectural, la structure de l'habitat se présente sous forme d'un groupement compact, fermé et suspendu. Les espaces publics du ksar se composent d'une mosquée, d'une place publique, des aires de battage des céréales à l'extérieur des remparts, d'une fortification et d'un grenier au sommet du village, d'un caravansérail, de deux cimetières (musulman et juif) et du sanctuaire du saint Sidi Ali ou Amer. Le Ksar d'Aït-Ben-Haddou est une parfaite synthèse de l'architecture en terre des régions présahariennes du Maroc.

Critère (iv) : *Le Ksar d'Aït-Ben-Haddou est un exemple éminent de ksar du sud marocain illustrant les principaux types de constructions en terre que l'on observe à partir du XVIIe siècle dans les vallées du Dra, du Todgha, du Dadès et du Souss.*

Critère (v) : *Le Ksar d'Aït-Ben-Haddou illustre l'habitat traditionnel en terre, représentatif de la culture sud-marocaine, devenu vulnérable sous l'effet de mutations socio-économiques et culturelles irréversibles.*

Intégrité (2009)

Toutes les structures qui composent le ksar se trouvent dans les limites du bien et la zone tampon protège son environnement. Les bâtiments en terre sont rendus très vulnérables au manque d'entretien et de réparation continu du fait de l'abandon du ksar par ses habitants. Le CERKAS (Centre de conservation et de réhabilitation du patrimoine architectural des zones atlasiques et sub-atlasiques) veille, non sans difficulté, au respect de l'intégrité visuelle du bien.

Authenticité (2009)

Comparé aux autres ksour de la région, le Ksar d'Aït-Ben-Haddou a préservé son authenticité architecturale au niveau, des formes et des matériaux. Le style architectural est bien préservé et les constructions en terre s'adaptent parfaitement aux conditions climatiques et s'harmonisent avec le milieu naturel et social.

Les grandes demeures en bas du village, dont les motifs décoratifs sont conservés, sont bien entretenues. Les matériaux employés pour la construction restent la terre et le bois. Les vellétés d'introduction du ciment ont jusqu'ici échoué, grâce au suivi continu du Comité de contrôle des infractions (Commune rurale, Division de l'Urbanisme, Agence Urbaine, CERKAS). Seuls quelques linteaux et armatures en béton armé ont pu échapper à sa vigilance, mais ils ont été dissimulés sous des enduits en terre. Une attention particulière est également portée aux portes et fenêtres donnant sur les ruelles, pour garantir que le métal ne remplace pas le bois.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 relative au patrimoine marocain. Le ksar D'ait-Ben-Haddou est doté actuellement d'un plan de gestion qui s'étale sur 5 ans (2007-2012). Ce plan de gestion est le résultat de deux années de réflexion et d'ateliers de travail impliquant toutes les personnes et institutions concernées par l'avenir du site, notamment les populations locales. Les recommandations de ce plan sont en cours de réalisation. De plus, deux comités de gestion ont été créés (un comité local et un comité national) dans lesquels tous les intervenants sont représentés et collaborent dans les prises de décision. En même temps qu'il gère le bien, le CERKAS assure la coordination de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Bien	Ville historique de Meknès
Etat partie	Maroc
Id. N°	793
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

La ville historique de Meknès a exercé une influence considérable sur le développement de l'architecture civile et militaire (la casbah) et des ouvrages d'art. Fondée en 1061 de notre ère par les Almoravides en tant qu'établissement militaire, elle tire son nom de la grande tribu berbère Meknassa, qui dominait le Maroc oriental jusqu'au Tafilalet au VIII^e siècle. Elle jouit d'une situation géographique remarquable dans la plaine du Saïss, entre le Moyen-Atlas et le massif pré-rifain du Zerhoun. Elle renferme les vestiges de la médina qui témoignent du tissu socio-économique ancien et de la ville impériale créée par le sultan Moulay Ismail (1672-1727). C'est la présence de nos jours de cette ville historique renfermant des vestiges rares et des monuments importants au milieu d'un espace urbain en pleine mutation, qui donne à ce patrimoine urbain sa valeur universelle. Les deux ensembles sont entourés par une série de remparts qui les dissocient l'un de l'autre. Outre son intérêt architectural de style hispano-mauresque, Meknès revêt une importance particulière du fait qu'il s'agit de la première grande œuvre de la dynastie alaouite, reflétant la grandeur de son concepteur. Elle offre également une approche remarquable du tracé urbain intégrant des éléments tant de l'architecture que de l'urbanisme islamiques et européens.

A l'abri des hautes murailles défensives, percées de neuf portes monumentales, se trouvent des monuments clés, dont vingt-cinq mosquées, dix hammams, des palais, de vastes greniers à grain, des vestiges de fondouks (hôtels pour marchands) et des habitations privées, témoignages des périodes almoravide, mérinide et alaouite.

Critère (iv) : Meknès se distingue par l'aspect gigantesque et volumineux de ses remparts dont la hauteur atteint 15 m. Elle est considérée comme un témoin exemplaire des villes fortifiées du Maghreb. Il s'agit d'un bien représentant de façon remarquablement complète la structure urbaine et architecturale d'une capitale nord-africaine du XVII^e siècle, alliant de façon harmonieuse des éléments de conception et de planification islamiques et européennes. Dotée d'un urbanisme princier, la ville historique de Meknès illustre également les spécificités de l'architecture de terre (le pisé) des villes sub-sahariennes du Maghreb.

Intégrité (2009)

La médina et la Casbah sont deux ensembles fortifiés par des remparts imposants qui en garantissent la protection. Elles renferment tous les éléments qui témoignent de la Valeur universelle exceptionnelle du bien (fortifications, tissu urbain, architecture de terre, bâtiments civils, militaires et culturels, jardins). La médina constitue un ensemble compact et surpeuplé alors que la Casbah renferme de vastes terrains dégagés. La ville impériale se distingue de la médina par ses longs couloirs entre de hautes murailles aveugles, le dédale sombre de Dar el-Kbira, la richesse de Qsar el-Mhansha, l'étendue des jardins et la robustesse des tours et des bastions.

Bien que certains attributs-clés de la ville et ancienne capitale impériale, reflétant la Valeur universelle exceptionnelle soient bien préservés, d'autres ont besoin de mesures de conservation. De manière

générale, la structure urbaine et les caractéristiques du tissu urbain de Meknès sont devenus vulnérables sous l'effet de changements rapides et d'un développement en partie incontrôlé, tout comme la zone tampon environnante.

Authenticité (2009)

Les attributs de Meknès qui reflètent sa Valeur universelle exceptionnelle concernent pour partie des monuments et pour partie l'ensemble du tissu urbain de la ville qui illustrent sa forme du XVII^e siècle. Quelques bâtiments sont devenus très vulnérables sous l'effet de rénovations inappropriées ou de reconstructions et le tissu urbain est également fragilisé par l'érosion des détails. De manière générale, la capacité du bien à exprimer sa Valeur universelle exceptionnelle doit être renforcée car quelques attributs sont déjà menacés.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la Loi 22-80 (1981) relative à la conservation du patrimoine marocain. Un plan de gestion propre au bien n'est pas encore disponible. Les actions de réhabilitation menées jusqu'à présent, initiées par plusieurs intervenants, découlent d'une stratégie participative de sauvegarde et de valorisation de cet héritage culturel. Par ailleurs, le Conseil municipal de la ville, conscient de son rôle d'acteur incontournable dans la gestion du bien, a créé en 2003, au sein de la commune, un Service des monuments historiques chargé de la supervision et de la mise en œuvre des programmes de réhabilitation du patrimoine local, en étroite collaboration avec l'Inspection régionale des monuments historiques et des sites (Ministère de la culture).

Dans le but de conserver l'identité culturelle de la ville et de promouvoir la Valeur universelle exceptionnelle du bien, des programmes réguliers de restructuration urbaine sont en cours. A ce propos, il y a lieu de citer les actions suivantes : l'élaboration de la charte architecturale et du plan d'aménagement de la médina, l'application d'une étude de mise à niveau (restructuration des axes et des artères, des voies et des ruelles, traitement et embellissement des façades extérieures, consolidation de la maçonnerie traditionnelle et revêtement du sol). C'est dans ce cadre que s'inscrivent la restauration des murailles et des portes monumentales, la réhabilitation d'édifices patrimoniaux (bastions, palais, greniers, silos et forteresses), remise en état des places historiques et réaménagement des espaces verts.

Il est nécessaire de renforcer la capacité des institutions à s'assurer que la conservation et la réhabilitation des attributs de la Valeur universelle exceptionnelle de Meknès reçoivent la plus haute attention dans le domaine de la planification et de la prise de décision.

Bien	Site archéologique de Volubilis
Etat partie	Maroc
Id. N°	836 bis
Dates d'inscription	1997-2008

Brève synthèse

Volubilis renferme les vestiges essentiellement romains d'un municipe fortifié bâti sur un site imposant au pied du Djebel Zerhoun. Sa superficie atteint 42 hectares. Elle est d'une importance exceptionnelle en ce qu'elle montre le développement urbain et la romanisation aux frontières de l'empire romain et l'illustration graphique de l'interface entre les cultures romaine et indigène. Du fait de son isolement et qu'elle n'ait pas été occupée pendant près de mille ans, elle présente un niveau important d'authenticité. C'est l'un des sites les plus riches de cette période en Afrique du Nord, non seulement pour ses vestiges mais aussi pour la grande richesse de ses données épigraphiques.

Les vestiges archéologiques de ce site témoignent de plusieurs civilisations. Toutes les phases d'une occupation de dix siècles, de la préhistoire à la période islamique, sont représentées. Le site a livré une documentation artistique considérable qui inclut des mosaïques, des statues en marbre et en bronze et des centaines d'inscriptions. Ces documents et ceux qui restent à découvrir, représentent l'œuvre de l'esprit créateur des hommes qui ont occupé le site à travers les âges. Le périmètre du site est matérialisé par le rempart romain construit en 168-169 de notre ère. La physionomie du site révèle deux formes topographiques : une aire relativement plate et inclinée représentée par le quartier nord-est, le secteur monumental et une partie du secteur de l'arc de triomphe, où les Romains ont appliqué un urbanisme hypodamien orthogonal, et une aire accidentée représentée par les quartiers sud et ouest où ils ont suivi un schéma en terrasses. Les vestiges témoignent de diverses périodes à savoir la période maurétannienne où la ville faisait partie d'un royaume indépendant, la période romaine où elle était une métropole de la province romaine de la Maurétanie tingitane, une période surnommée « siècles

obscuras » avec à sa fin une phase chrétienne, et enfin une période islamique caractérisée par la mise en place de la dynastie des Idrissides.

Critère (ii) : Le site archéologique de Volubilis est un exemple exceptionnel d'une ville témoignant d'un échange d'influences depuis la Haute Antiquité jusqu'à l'arrivée de l'Islam. Ces échanges se sont croisés sur une aire citadine correspondant au périmètre du site, et sur une aire rurale étendue entre les rides pré-rifaines du Zerhoun et la plaine du Gharb. Ces influences témoignent de cultures méditerranéenne, libyque et maure, punique, romaine et arabo-islamique ainsi que des cultures africaine et chrétienne. Elles se traduisent par l'évolution urbaine de la ville, les modes de construction et de décoration architecturales, et la création de paysages.

Critère (iii) : Ce site est un exemple exceptionnel d'ensemble archéologique et architectural et d'un paysage culturel apportant un témoignage sur plusieurs cultures (libyco-berbère et maurétanienne, romaine, chrétienne et arabo-islamique) dont plusieurs sont disparues.

Critère (iv) : Le site archéologique de Volubilis est un exemple exceptionnel d'un foyer de différentes formes d'immigration, de traditions culturelles et de cultures disparues (libyco-berbère et maurétanienne, romaine, chrétienne et arabo-islamique) depuis la Haute Antiquité jusqu'à l'arrivée de l'Islam.

Critère (vi) : Le site archéologique de Volubilis est chargé d'histoire, d'événements, d'idées, de croyances et d'œuvres artistiques d'une signification universelle, notamment en tant que lieu qui abrita pour une brève période la capitale de la dynastie musulmane des Idrissides. La ville de Moulay Idriss Zerhoun toute proche du site abrite le tombeau de ce fondateur qui fait l'objet d'un pèlerinage annuel.

Intégrité (2009)

La zone tampon (décision 32 COM 8B.55) et les limites du site (décision 32 COM 8D) ont été clarifiées et approuvées par le Comité du patrimoine mondial en 2008. Les limites du bien comprennent tous les éléments conservés qui appartenaient à la ville fortifiée et ses bâtiments extérieurs.

L'abandon de la ville depuis des siècles a assuré à ses ruines d'excellentes conditions de conservation. Ces dernières devraient faire l'objet de programmes de conservation sur le long terme pour préserver leur authenticité.

Authenticité (2009)

Volubilis se distingue par sa conception urbaine (plan hypodamien et plan en terrasses), son exécution selon des normes architecturales et défensives bien définies, ses matériaux de construction présentant divers faciès géologiques, ses composantes relatant une richesse d'équipements citadins, autant d'attributs toujours visibles. Elle se caractérise aussi par son intégration dans un paysage naturel intact et dans un environnement culturel original.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 (1981) relative à la conservation du patrimoine marocain. La gestion du site se base sur un plan d'action s'appuyant lui-même sur un dispositif juridique national et international ainsi que sur la stratégie du Ministère de la Culture et les décisions du Comité du patrimoine mondial. Cette gestion porte sur la conservation, la conservation préventive, la fouille, l'entretien, la sécurité, la restauration, la mise en valeur du site et la préservation de sa zone de protection. Le plan de gestion est en cours d'élaboration par la Conservation du site de Volubilis, responsable de la gestion du site. L'adoption de la zone de protection, l'établissement du titre foncier de la propriété, la préparation du plan cadastral et le projet d'aménagement en cours d'élaboration par le Ministère de Culture, constituent les éléments de base de ce document. Le plan de gestion devra traiter toutes les nouvelles interventions sur le site.

Bien	Médina d'Essaouira (ancienne Mogador)
Etat partie	Maroc
Id. N°	753 rev
Date d'inscription	2001

Brève synthèse

La médina d'Essaouira, anciennement connue sous le nom de Mogador (nom provenant du mot phénicien Migdol qui signifie « petite forteresse »), est un exemple exceptionnel de ville fortifiée du milieu du XVIII^e siècle, entourée d'une muraille de style Vauban. Construite en Afrique du Nord selon les principes de l'architecture militaire européenne de l'époque, en parfaite association avec les

préceptes de l'architecture et de l'urbanisme arabo-musulmans, elle a joué, des siècles durant, le rôle de port de commerce international de premier plan reliant le Maroc et l'Afrique sub-saharienne à l'Europe et au reste du monde. La ville offre également l'exemple d'un centre multiculturel comme en fait preuve la coexistence, dès sa conception, de diverses ethnies telles les Amazighes, Arabes, Africains, et Européens et multiconfessionnel (musulmans, chrétiens et juifs). Indissociable de la médina, l'archipel de Mogador comprend un grand nombre de biens culturels et de sites naturels d'une Valeur universelle exceptionnelle. Sa fondation relativement tardive par rapport aux autres médinas d'Afrique du Nord fut l'œuvre du Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdallah (1757-1790) qui voulait faire de cette petite cité de l'Atlantique un port royal et un chef-lieu du commerce marocain avec l'extérieur. Longtemps connue sous le nom de Port de Tombouctou, Essaouira devint l'une des pièces maîtresses du commerce atlantique entre l'Afrique et l'Europe à la fin du XVIIIe siècle et durant le XIXe siècle.

Critère (ii) : Essaouira est un exemple remarquable et bien préservé de ville portuaire fortifiée du milieu du XVIIIe siècle à forte inspiration européenne, transposée dans un contexte nord-africain.

Critère (iv) : Avec l'ouverture du Maroc sur le reste du monde à la fin du XVIIe siècle, la médina d'Essaouira a été conçue par un architecte français profondément influencé par le travail de l'ingénieur militaire Vauban à Saint-Malo. Elle a largement conservé l'aspect d'une ville européenne.

Intégrité (2009)

Achevée dès le XIXe siècle et nettement délimitée par son rempart, la médina d'Essaouira possède tous les éléments essentiels à son intégrité. Constituant un tout homogène associant des atouts naturels (archipel de Mogador) et des biens culturels de grande qualité, la cité garde encore aujourd'hui son intégrité et son cachet originel. Bien que son intégrité ait été un peu altérée, notamment en raison de la dégradation du bâti dans le quartier du Mellah, le degré de perte ne compromet pas la signification du bien dans son ensemble.

L'état de conservation de la médina d'Essaouira ne cesse de s'améliorer grâce aux efforts des autorités locales et à la vigilance des services directement concernés par sa protection et sa mise en valeur.

Authenticité (2009)

Fondée au milieu du XVIIIe siècle, la médina d'Essaouira a conservé en grande partie son authenticité tant au niveau de la conception et des formes qu'au niveau des matériaux (utilisation de la pierre de taille locale dite manjour) et des modes de construction, et ce en dépit de quelques utilisations inadéquates de matériaux modernes pour des réparations et des reconstructions. Malgré l'action de la houle côté mer et de l'humidité partout ailleurs, les fortifications et le tissu urbain conservent, dans l'ensemble, leur configuration d'origine.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 relative au patrimoine marocain. La propriété des éléments constituant la ville historique d'Essaouira est répartie entre l'État, la municipalité, les Habous, l'Alliance israélite, des coopératives et des particuliers. Le plan d'urbanisme n° 4001 de 1988 prévoit autour de la ville historique une zone tampon où la construction est interdite. Deux mesures de protection et de gestion significatives sont entrées dans les dernières phases d'application. Il s'agit du schéma directeur d'aménagement urbain de la ville d'Essaouira et du plan de sauvegarde de la médina.

La population locale, les pouvoirs publics et l'espace associatif sont de plus en plus sensibles à la Valeur universelle exceptionnelle de la médina. L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée pour assurer une meilleure maîtrise de l'urbanisation de la ville en général et de la médina en particulier. Celle-ci doit permettre, en parallèle avec les autres départements et services ministériels, de planifier et de coordonner les efforts et de suivre le déroulement et la réalisation des chantiers entamés ou projetés. En attendant la mise en place d'un plan de gestion de la médina qui devrait permettre de concilier la sauvegarde du patrimoine architectural et l'amélioration des conditions de vie de la population locale, les services concernés par la protection et la sauvegarde du bien doivent veiller à l'application du plan d'aménagement de la médina et de l'ensemble de la ville d'Essaouira.

Bien	Ancienne ville de Damas
Etat partie	République arabe syrienne
Id. N°	20
Date d'inscription	1979

Brève synthèse

Fondée au III^e millénaire avant J.-C., Damas était un centre culturel et commercial important grâce à sa position géographique au carrefour de l'Orient et de l'Occident, entre l'Afrique et l'Asie. La vieille ville de Damas est considérée comme l'une des plus anciennes villes du monde continuellement habitées. Des fouilles à Tell Ramad, dans les faubourgs de la ville, ont montré que Damas était habitée dès 8.000 à 10.000 ans avant J.-C. Toutefois, jusqu'à l'arrivée des Araméens elle n'est pas attestée comme étant une ville importante. Au Moyen Âge, c'était le centre d'une industrie artisanale florissante, avec différents quartiers spécialisés dans des métiers ou artisanats particuliers.

La ville présente des témoignages exceptionnels des civilisations qui l'ont créée : hellénistique, romaine, byzantine et islamique. Le califat omeyyade, en particulier, a fait de Damas sa capitale, plantant le décor pour le développement continu de la ville en tant que cité arabe musulmane vivante, sur laquelle chaque dynastie ultérieure a laissé et continue de laisser sa marque.

En dépit de l'influence prédominante de l'Islam, on trouve encore des traces de cultures plus anciennes, en particulier romaine et byzantine, dans la ville. La cité actuelle est basée sur un plan romain et conserve l'aspect et l'orientation de la cité grecque, avec toutes ses rues orientées nord-sud ou est-ouest ; c'est un exemple majeur d'urbanisme.

Les preuves physiques visibles les plus anciennes remontent à la période romaine – les vestiges du Temple du Jupiter, ceux de diverses portes et une section impressionnante des remparts de la ville romaine. Damas a été la capitale du califat omeyyade. Cependant, en dehors de l'incomparable Grande mosquée, bâtie sur le site d'un temple romain et les vestiges d'une basilique chrétienne, il y a peu de restes visibles datant de cette époque importante de l'histoire de la ville. Les remparts actuels, la Citadelle, quelques mosquées et tombeaux du Moyen Âge sont conservés, mais la majeure partie du patrimoine bâti de la ville date de la période qui suit la conquête ottomane du début du XVI^e siècle.

Critère (i) : *Damas témoigne des niveaux esthétiques exceptionnels atteints par les civilisations qui l'ont créée. La Grande mosquée est un chef-d'œuvre d'architecture omeyyade qui, avec d'autres monuments importants de différentes époques tels que la Citadelle, le palais Azem, les medersas, les caravansérails, les bains publics et les résidences privées, atteste ce niveau.*

Critère (ii) : *Damas, en tant que capitale du califat omeyyade – premier califat islamique – a joué un rôle déterminant dans le développement ultérieur d'autres villes arabes. Avec sa Grande mosquée au cœur d'un plan urbain découlant du quadrillage greco-romain, la ville a servi de modèle au monde arabo-musulman.*

Critère (iii) : *Des sources historiques et archéologiques témoignent d'origines remontant au III^e millénaire avant J.-C. et Damas est connue comme étant l'une des villes continuellement habitées les plus anciennes du monde. L'incomparable Grande mosquée est un monument rare et extrêmement important des Omeyyades. Les remparts actuels, la Citadelle, quelques mosquées et tombeaux datant du Moyen Âge ont été conservés et une grande partie du patrimoine bâti de la ville, y compris des palais et des demeures privées, date de l'après-conquête ottomane du début du XVI^e siècle.*

Critère (iv) : *La Grande mosquée omeyyade, également appelée Grande mosquée de Damas, est l'une des plus grandes du monde et l'un des plus anciens sites de prière continue depuis l'apparition de l'Islam. En tant que telle, elle constitue une innovation culturelle, sociale et artistique importante.*

Critère (vi) : *La ville est étroitement liée à des événements historiques, des idées et des traditions importants, en particulier de la période islamique. Ils ont contribué à façonner l'image de la ville ainsi que l'impact de l'histoire et de la culture islamiques.*

Intégrité (2009)

La ligne des remparts de la vieille ville marque les limites du bien. Bien que des quartiers situés à l'extérieur des remparts et correspondant à l'extension de la ville à partir du XIII^e siècle soient considérés comme liés à la vieille ville en termes d'importance historique et lui fournissent son cadre et son contexte, les principaux attributs de Valeur universelle exceptionnelle sont observés à l'intérieur des remparts. Il s'agit notamment du plan de la ville et de son tissu urbain dense, des remparts et des portes, ainsi que des 125 monuments protégés, notamment la Mosquée omeyyade, les medersas, les caravansérails, la Citadelle et des demeures privées.

Ces attributs sont sensibles à l'érosion à cause de l'absence d'approche traditionnelle de l'entretien et de la conservation et de l'utilisation de matériaux traditionnels, tandis que son cadre et son environnement sont menacés par l'absence de politique de conservation pour les quartiers historiques qui s'étendent au-delà des remparts et par des projets d'aménagement régionaux.

Authenticité (2009)

Depuis l'inscription du bien, la configuration morphologique du bien et l'organisation spatiale du tissu urbain sont restées pour l'essentiel inchangées et les principaux attributs distincts ont été conservés. Cependant, des activités commerciales et semi-industrielles commencent à envahir la zone résidentielle de la cité fortifiée et ses faubourgs, portant par endroit atteinte à la valeur des attributs relatifs au tissu urbain et à leurs liens réciproques.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La responsabilité du contrôle de l'urbanisme dans la vieille ville et de sa gestion repose sur deux administrations publiques (la Commission pour la sauvegarde de la vieille ville et la Direction générale des antiquités et des musées (DGAM). La coopération technique pour les projets et programmes destinés à mettre la ville en valeur est assurée par le ministère de l'Administration locale et de l'Environnement avec le soutien d'organisations internationales. L'efficacité de la politique de conservation dépend de la pleine participation des diverses parties intéressées de la ville, tels que les partenariats public-privé, tous les niveaux de gouvernement, la communauté financière et les citoyens.

La protection juridique est assurée par la Loi n° 222 relative aux antiquités telle qu'amendée en 1999, qui vient s'ajouter à l'arrêté ministériel n° 192 de 1976, lequel classait la ville fortifiée patrimoine culturel et historique de la Syrie. La Loi n° 826 relative à la restauration/reconstruction de la ville à l'intérieur des remparts a été révisée à la lumière de l'évolution de la situation, des besoins et des possibilités offertes et vise à créer de nouvelles conditions pour la ville fortifiée.

Un Comité pour la protection et le développement de la vieille ville de Damas, composé de représentants des différents organismes, a été mis en place ; outre la responsabilité de la planification stratégique de la Vieille ville, il est chargé de coordonner les activités d'urbanisme et de construction.

Le projet de plan d'urbanisme intégré de la Vieille ville a été officiellement approuvé par décision ministérielle n° 37/A de 2010. Une zone tampon a également été délimitée, mais elle n'a pas encore été approuvée officiellement.

Il est nécessaire que le plan, une fois approuvé et mis en œuvre, clarifie les différents niveaux de protection à appliquer aux différentes parties du tissu urbain, définisse les interventions nécessaires ou autorisées et intègre la protection de la zone tampon à la protection de la ville.

Bien	Site de Palmyre
Etat partie	République arabe syrienne
Id. N°	23
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Oasis du désert de Syrie au nord-est de Damas, Palmyre abrite les ruines monumentales d'une grande ville qui fut l'un des plus importants foyers culturels du monde antique. Au carrefour de plusieurs civilisations, l'art et l'architecture de Palmyre allient aux I^{er} et II^e siècles les techniques gréco-romaines aux traditions locales et aux influences de la Perse.

Mentionnée pour la première fois dans les archives de Mari au II^e millénaire av. J.-C., Palmyre était une oasis caravanière établie lorsqu'elle entra sous contrôle romain dans la première moitié du I^{er} siècle et fut rattachée à la province romaine de Syrie. Elle devint peu à peu une cité prospère sur la route commerçante reliant la Perse, l'Inde et la Chine à l'Empire romain, au carrefour de plusieurs civilisations du monde antique. Longue de 1100 m, la grande colonnade constitue l'axe monumental de la ville qui, avec d'autres rues secondaires perpendiculaires également bordées de colonnes, relie les principaux monuments publics dont le temple de Bel, le Camp de Dioclétien, l'Agora, le Théâtre, d'autres temples et des quartiers d'habitations. L'ornementation architecturale, qui présente notamment des exemples uniques de sculpture funéraire, associe les formes de l'art gréco-romain à des éléments autochtones et à des influences perses dans un style profondément original. En dehors de l'enceinte fortifiée, se dressent les vestiges d'un aqueduc romain et d'immenses nécropoles.

La découverte des ruines de la cité par des voyageurs aux XVII^e et XVIII^e siècles a influencé par la suite les styles d'architecture.

Critère (i) : *La splendeur des ruines de Palmyre qui se dressent dans le désert syrien au nord-est de Damas témoigne de la réalisation esthétique unique d'une oasis caravanière prospère, tour à tour indépendante et soumise à Rome du I^{er} au III^e siècle. La grande colonnade constitue un exemple caractéristique d'un type de structure qui représente une évolution artistique majeure.*

Critère (ii) : La reconnaissance de la splendeur des ruines de Palmyre par des voyageurs aux XVIIe et XVIIIe siècles a eu une influence décisive sur le renouveau ultérieur des styles d'architecture classiques et de l'urbanisme en Occident.

Critère (iv) : La grande colonnade monumentale, ouverte au centre et flanquée de bas-côtés couverts, les rues secondaires perpendiculaires de conception identique et les principaux monuments publics illustrent de manière exceptionnelle l'architecture et la configuration des villes à l'apogée de l'expansion de Rome et de son engagement en Orient. Le grand temple de Bel est considéré comme l'un des plus importants monuments religieux du Ier siècle en Orient par sa conception unique. Le traitement de la sculpture et de la gravure de l'arc monumental par lequel on pénètre dans la cité depuis le grand temple est un exemple exceptionnel d'art palmyrénien. Les monuments funéraires de grande envergure situés en dehors de l'enceinte fortifiée, dans la « Vallée des Tombeaux » témoignent de remarquables méthodes de décoration et de construction.

Intégrité (2009)

Tous les éléments essentiels, dont la grande colonnade, les principaux bâtiments publics et les monuments funéraires, sont situés à l'intérieur des limites. Les tombeaux-tours et la citadelle sont vulnérables aux plus légers séismes et à l'absence de conservation. Depuis l'inscription, la population de la ville adjacente s'est développée et empiète sur la zone archéologique. Malgré l'accroissement de la circulation, la route principale qui traverse le site a été déviée. Le développement du tourisme exerce des pressions sur les installations situées dans le périmètre du bien.

Authenticité (2009)

La grandeur et la splendeur des éléments essentiels est bien mise en valeur. Le cadre est néanmoins vulnérable à l'empiètement de la ville adjacente, qui pourrait avoir un impact négatif sur la perception des vestiges en tant qu'oasis, étroitement liés à leur environnement désertique.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Le site a été classé monument national et il est maintenant protégé par la Loi nationale sur les Antiquités n° 222, telle qu'amendée en 1999. Une zone tampon a été établie et proclamée en 2007 mais n'a pas encore été soumise au Comité du patrimoine mondial.

Le plan d'action stratégique régional actuellement en préparation devrait fournir des orientations permettant d'étendre et de redéfinir le site en tant que paysage culturel, en tenant compte des zones de transition autour du site archéologique, de l'oasis et de la ville.

Il importe maintenant d'établir un plan de conservation et de restauration qui traite totalement les problèmes complexes que pose ce vaste site aux multiples aspects. Cela permettrait une gestion coordonnée, l'établissement de priorités claires et d'une stratégie de tourisme culturel, et la résolution des problèmes liés à l'expansion de la ville voisine.

Bien	Gebel Barkal et les sites de la région napatéenne
Etat partie	Soudan
Id. N°	1073
Date d'inscription	2003

Brève synthèse

L'ensemble de Gebel Barkal et des sites de la région napatéenne comprend cinq sites archéologiques situés sur les deux rives du Nil, implantés sur plus de 60 km de long dans une zone aride considérée comme appartenant à la Nubie. Les sites (Gebel Barkal, Kurru, Nuri, Sanam et Zuma) sont représentatifs de la culture napatéenne (900-270 av. J.-C.) et méroïtique (de 270 av. J.-C. à 350 de notre ère), de l'époque du second royaume de Koush. Les sites comprennent des tombeaux avec et sans pyramides, des temples, des tumuli et des chambres funéraires, des bâtiments d'habitation et des palais. Ils témoignent d'une tradition architecturale qui a marqué la scène politique, religieuse, sociale et artistique de la vallée du Nil moyen et de sa partie nord pendant plus de 2000 ans (de 1500 av. J.-C. au VIe s. de notre ère).

Les pyramides, tombes, temples, palais, tumulus et chambres funéraires de ce paysage aux portes du désert longeant les rives du Nil sont uniques par leur typologie et leur technique. Les vestiges, avec leur art et leurs inscriptions, témoignent d'une culture ancienne remarquable qui n'a existé et ne s'est épanouie que dans cette région.

Le Gebel Barkal est une montagne sacrée depuis l'époque du Nouveau Royaume (vers 1500 av. J.-C.). Les Égyptiens pensaient qu'Amon, dieu protecteur du pays, résidait dans cette « montagne sainte ». Aujourd'hui, la montagne est localement surnommée (Gebel Wad el-Karsani) en l'honneur d'un cheikh musulman (saint) enterré près de ce rocher de grès tabulaire de 100 m de haut. La colline est étroitement associée aux traditions religieuses et la population locale se rend encore sur la tombe du saint pour lui demander ses bénédictions.

Critère (i) : *Les pyramides, palais, temples, salles et chapelles funéraires de Gebel Barkal et des sites de la région napatéenne ainsi que les reliefs, inscriptions et scènes peintes sur les murs, représentent un chef-d'œuvre du génie créateur qui témoigne des valeurs artistiques, sociales, politiques et religieuses d'un groupe humain pendant plus de 2000 ans.*

Les voûtes en encorbellement des tombes de Kurru constituent une nouvelle technique de construction qui a influencé l'architecture méditerranéenne à partir du VII^e siècle av. J.-C.

Critère (ii) : *Du point de vue architectural, les sites de la région napatéenne témoignent du réveil d'une religion qui fut quasi universelle et de la langue qui lui était associée – l'ancienne écriture égyptienne et le culte du dieu Amon.*

Critère (iii) : *Gebel Barkal et les autres sites du bien apportent un témoignage exceptionnel sur la civilisation napatéenne-méroïtique (koushite) qui prévalait dans la Vallée du Nil du IX^e siècle av. J.-C. jusqu'à la christianisation du pays au VI^e siècle. Cette civilisation était étroitement liée aux cultures pharaoniques du Nord et à d'autres cultures africaines.*

Critère (iv) : *La typologie des bâtiments, leurs détails et le plan d'ensemble des pyramides de Gebel Barkal, Nuri et Kurru, avec leurs angles effilés et leurs côtés décorés ainsi que les chambres funéraires peintes et taillées dans le roc, représentent un exemple exceptionnel d'architecture funéraire et d'art caractéristiques qui ont prévalu pendant une longue période (du IX^e siècle av. J.-C. au IV^e siècle de notre ère). Les monts de Zuma témoignent du maintien de certains aspects de cette tradition funéraire jusqu'au VI^e siècle de notre ère.*

Critère (vi) : *Depuis l'Antiquité, la colline de Gebel Barkal est fortement associée aux traditions religieuses et au folklore local. Pour cette raison, les plus grands temples (le temple d'Amon par exemple) ont été construits au pied de la colline et sont encore considérés par la population locale comme des sites sacrés.*

Intégrité (2009)

Les matériaux de construction et la forme des pyramides, des palais, des temples et des chambres et chapelles funéraires n'ont été ni altérés ni modifiés. Les reliefs, inscriptions et scènes peintes ont également conservé leur conception, leur texture et leurs couleurs d'origine.

Le caractère hautement préservé de toute dégradation des différents attributs exprimant la Valeur universelle exceptionnelle confère une grande intégrité à ces sites en série. Les bâtiments archéologiques ne sont que très légèrement affectés par des extensions urbaines modernes. Il convient néanmoins d'effectuer un suivi attentif des aménagements réalisés autour du bien, notamment de l'extension urbaine du côté du désert.

Authenticité (2009)

Les cinq sites sont situés dans un paysage fluvial et semi-désertique exceptionnel, quasiment non affecté par des aménagements modernes.

La plupart des pyramides de Gebel Barkal ont conservé leur forme et leur taille initiales. Les reliefs et peintures qui ornent les murs des temples et des chambres funéraires sont également bien préservés. Même les monuments endommagés par l'action de la nature et de l'homme témoignent encore des caractéristiques originales d'occupation humaine de ce territoire.

Les interventions de restauration peu nombreuses et malhabiles du siècle dernier sont faciles à éliminer et à remplacer par d'autres interventions conformes aux standards scientifiques modernes.

Les vestiges matériels tels que les inscriptions (temple de Mout) et les peintures (Kurru) témoignent du réveil d'une religion qui fut quasi universelle et de la langue qui lui était associée – l'ancienne écriture égyptienne et le culte du dieu Amon.

La scène préservée à l'intérieur du temple taillé dans le roc dédié à la déesse Mout et représentant le roi Taharqa adorant le dieu Amon assis à l'intérieur de la montagne au sommet plat témoigne du caractère sacré de cette montagne.

Le site est associé aux plus grands rois de la région du Nil moyen, dont le pouvoir politique s'étendait jusqu'au delta égyptien et à la Palestine. L'un de ces dirigeants les plus célèbres, Taharqa, est le seul souverain soudanais dont le nom figure dans l'Ancien Testament.

Tous ces éléments – conception, matériaux, art, inscriptions, emplacement et cadre – témoignent de la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Le bien est protégé par l'Ordonnance sur la Protection des Antiquités de 1905, amendée en 1952, et récemment, en 1999. Un Conseil de gestion a été créé et un gestionnaire de site résidant sur place a été nommé ; il est assisté par un groupe de techniciens.

Un plan de gestion a été établi en 2007 et approuvé en 2009. Il reste à le mettre totalement en œuvre.

Les sites sont gardés par une équipe de militaires de la Police du Tourisme et des Antiquités. Des cartes topographiques détaillées ont été établies et montrent clairement les limites du bien. Il reste à créer une zone tampon qui fournirait une meilleure protection aux cinq éléments du bien ; elle n'est actuellement que partiellement établie. Une entreprise de conseil travaille actuellement sur le projet et le coût d'une clôture et l'aménagement d'infrastructures de base sur les sites. Un musée d'histoire de la région a été créé dans l'enceinte d'un village touristique à Sanam, en coopération avec un investisseur local.

Le Conseil de gestion compte attirer des partenaires étrangers pour renforcer les efforts actuels de préservation du patrimoine archéologique des sites. Il reste un potentiel considérable de recherche à effectuer sur les cinq éléments du bien.

Bien	Site archéologique de Carthage
Etat partie	Tunisie
Id. N°	37
Date d'inscription	1979

Brève synthèse

De fondation phénicienne, Carthage est un site archéologique étendu qui se situe sur une colline dominant le golfe de Tunis et la plaine environnante. Métropole de la civilisation punique en Afrique et capitale de la province d'Afrique à l'époque romaine, Carthage a joué un rôle de premier plan dans l'antiquité, en tant que grand empire marchand. Au cours des longues guerres puniques, Carthage a occupé des territoires qui appartenaient à Rome qui détruisit sa rivale en 146 après J.C. La ville sera reconstruite par les Romains sur les ruines de l'ancienne cité.

Lieu exceptionnel de brassage, de diffusion et d'éclosion de plusieurs cultures qui se sont succédé (phénico-punique, romaine, paléochrétienne et arabe), cette métropole et ses ports ont favorisé des échanges à grande échelle dans la Méditerranée. Fondée à la fin du IXe siècle av. J.-C. par Elyssa-Didon et ayant abrité les amours mythiques de Didon et d'Enée, Carthage engendra un chef de guerre et stratège de génie comme Hannibal, un navigateur-explorateur comme Hannon, et un agronome de grande renommée comme Magon. Par sa résonance historique et littéraire, Carthage a toujours nourri l'imaginaire universel.

Le bien comprend des vestiges de la présence punique, romaine, vandale, paléochrétienne et arabe. Les principales composantes connues du site de Carthage sont l'acropole de Byrsa, les ports puniques, le tophet punique, les nécropoles, le théâtre, l'amphithéâtre, le cirque, le quartier des villas, les basiliques, les thermes d'Antonin, les citernes de La Malaga et la réserve archéologique.

Critère (ii) : *Fondation phénicienne en lien avec Tyr et refondation romaine sur ordre de Jules César, Carthage a également été la capitale d'un royaume vandale et de la province byzantine d'Afrique. Ses ports antiques témoignent des échanges commerciaux et culturels durant plus de dix siècles. Le tophet, aire sacrée dédiée à Baal, contient de nombreuses stèles où se lisent de nombreuses influences culturelles. Lieu exceptionnel d'éclosion et de diffusion de plusieurs cultures qui se sont succédé (phénico-punique, romaine, paléochrétienne et arabe), Carthage a exercé une influence considérable sur le développement des arts, de l'architecture et de l'urbanisme dans la Méditerranée.*

Critère (iii) : *Le site de Carthage offre un témoignage exceptionnel de la civilisation phénico-punique dont elle constituait le centre de rayonnement dans le bassin occidental de la Méditerranée. Il s'agit également de l'un des centres les plus brillants de la civilisation africo-romaine.*

Critère (vi) : La résonance historique et littéraire de Carthage a toujours nourri l'imaginaire universel. Le site de Carthage est associé notamment à la patrie de la légendaire princesse tyrienne Elyssa-Didon, fondatrice de la ville, qui a été chantée par Virgile dans l'Eneïde; au grand navigateur-explorateur Hannon; à Hannibal, l'un des grands stratèges militaires de l'histoire ; à des écrivains comme Apulée, fondateur de la littérature latine africaine ; au martyr de Saint Cyprien et à Saint Augustin qui y fit sa formation et de fréquents séjours.

Intégrité (2009)

Bien que son intégrité ait été partiellement altérée par une urbanisation incontrôlée durant la première moitié du XXe siècle, le site de Carthage garde l'essentiel des composantes qui caractérisent une ville antique : trame urbaine, lieux de rencontre (forum), de récréation (théâtre), de détente (thermes), de culte (temples), lieu d'habitat, etc. La conservation du site garantit le maintien du caractère intact des structures. Il continue toutefois à être confronté à de fortes pressions d'urbanisation, qui ont été en grande partie contenues grâce au classement national du Parc de Carthage-Sidi Bou-Saïd.

Authenticité (2009)

Les travaux de restauration et d'entretien effectués au cours des ans ont été faits dans le respect des chartes internationales et n'ont pas porté atteinte à l'authenticité des monuments et des vestiges du site de Carthage. Le site bénéficie d'un protocole d'entretien.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Le site de Carthage bénéficie du classement d'un grand nombre de ses vestiges comme monuments historiques (à partir de 1885). Sa protection est aussi assurée par le Décret 85-1246 du 7 octobre 1985 relatif au classement du site de Carthage-Sidi Bou Saïd, la loi 35-1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels et par l'arrêté de création du site culturel de Carthage du 16 septembre 1996. Une structure de conservation relevant de l'Institut National du Patrimoine est chargée de la sauvegarde et de la gestion du site. La gestion du bien est actuellement intégrée dans le plan d'aménagement urbain de la ville. Un plan de Protection et de Mise en Valeur, en cours de préparation, assurera la gestion du site.

Bien	Amphithéâtre d'El Jem
Etat partie	Tunisie
Id. N°	38
Date d'inscription	1979

Brève synthèse

L'amphithéâtre d'El Jem est un témoignage exceptionnel de l'architecture romaine, notamment celle des monuments construits à des fins de spectacle, en Afrique. Situé dans une plaine au centre de la Tunisie, cet amphithéâtre, construit entièrement en pierre de taille, n'est ni creusé ni adossé à une colline. Il reprend en cela le modèle du Colisée de Rome sans toutefois être une simple copie conforme de l'édifice flavien. Ses dimensions (grand axe de 148 mètres et petit axe de 122 mètres) et sa contenance (évaluée à 35 000 spectateurs) le classent incontestablement parmi les plus grands amphithéâtres du monde. Sa façade comporte trois étages d'arcades de style corinthien ou composite. À l'intérieur, le monument a conservé la majeure partie de l'infrastructure de support des gradins. Le mur du podium, l'arène et les souterrains sont pratiquement intacts. Cette œuvre architecturale et artistique érigée vers 238 apr. J.-C. constitue un jalon important pour la compréhension de l'histoire de l'Afrique romaine. L'amphithéâtre d'El Jem témoigne également de la prospérité de la petite cité de Thysdrus (l'actuelle El Jem) à l'époque de l'empire romain.

Critère (iv) : L'amphithéâtre d'El Jem est l'un des rares monuments du genre et l'unique en Afrique à être bâti, non pas à flanc de coteau, mais en terrain plat et appuyé sur un système complexe de voûtes. Le monument d'El Jem est un des exemples les plus accomplis du type architectural romain de l'amphithéâtre, presque au même titre que le Colisée de Rome.

Critère (vi) : L'édification dans une lointaine province d'un bâtiment soigné et si complexe, destiné aux spectacles populaires, est symptomatique d'une certaine propagande romaine impériale.

Intégrité (2009)

Le monument a conservé, sans altérations, la plupart de ses composantes architecturales et architectoniques.

Authenticité (2009)

Les travaux de restauration menés à travers le temps n'ont pas affecté l'essentiel de l'authenticité fonctionnelle et structurelle du bien. L'authenticité du cadre est toutefois menacée par l'apparition de nouvelles constructions aux abords de l'amphithéâtre.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

L'amphithéâtre d'El Jem est protégé par la Loi 35-1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et arts traditionnels et par un décret qui limite la hauteur des constructions à 5 mètres, sur un rayon de 300 mètres à partir du centre de l'amphithéâtre. Le Code du patrimoine accorde un droit de regard sur toute intervention autour du monument (zone sous contrôle), alors que le plan d'aménagement de la ville d'El Jem définit des zones de servitude autour du monument, des zones archéologiques, des zones sous contrôle et des cônes de vision afin de préserver les perspectives urbaines.

La gestion de ce bien est assurée par une unité de projet mixte de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'amphithéâtre d'El Jem ; celle-ci est constituée de l'Institut National du Patrimoine, en tant que responsable scientifique et technique, et de l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle, responsable de l'exploitation commerciale du patrimoine culturel et de sa mise en valeur. La création d'une zone tampon, pour protéger le bien du développement urbain continu pouvant avoir un impact sur son cadre, et la mise en place d'une réglementation appropriée pour préserver l'authenticité de son environnement, sont à l'étude.

Bien	Médina de Sousse
Etat partie	Tunisie
Id. N°	498
Date d'inscription	1988

Brève synthèse

Située dans le Sahel tunisien, la Médina de Sousse constitue un ensemble architectural homogène qui reflète l'urbanisme arabo-musulman appliqué à une ville côtière exposée à travers son histoire à la piraterie et aux dangers venant de la mer. Elle constitue, avec la médina de Monastir, l'unique prototype qui nous soit parvenu de l'architecture militaire côtière des premiers siècles de l'Islam. Plusieurs monuments de la médina témoignent de cette architecture robuste, ascétique et imposante, notamment le Ribat, la Grande Mosquée, la mosquée Bou Ftata, la Casbah et les remparts. Le Ribat, à la fois fort et édifice religieux, est un exemple éminent de ce type de construction. La Médina est aussi constituée d'habitations juxtaposées réparties en quartiers que séparent des ruelles sinueuses et des impasses étroites, une typologie en voie de disparition et menacée par la vie moderne et l'évolution des techniques architecturales. Elle renferme également un ensemble de monuments uniques qui datent de l'époque aghlabide et fatimide, qui permettent de suivre l'évolution de l'art islamique dans sa première période.

Critère (iii) : Avec le Ribat, la Casbah, les remparts, la mosquée de Bou Ftata et la Grande Mosquée, la Médina de Sousse apporte un témoignage exceptionnel sur la civilisation des premiers siècles de l'Hégire. La médina est conçue selon un plan régulier avec son axe méridien, menant de Bab el Khabli au Ribat et à l'ancien port intérieur, et son axe est-ouest, allant de Bab el Djedid à Bab el Gharbi. Elle constitue un exemple précoce et intéressant de la ville islamique.

Critère (iv) : Le plus ancien et le mieux conservé de toute la série, le ribat de Sousse est un exemple éminent de ce type de construction, avec son enceinte rectangulaire flanquée de tours et de tourettes, percée d'une seule porte, au sud, avec sa cour intérieure à deux niveaux sur laquelle ouvrent trente cinq cellules, une mosquée occupant le côté méridional du premier étage, avec sa tour sud-est, adjonction de 821, à la fois minaret et vigie, d'où l'on pouvait transmettre des signaux au Ribat de Monastir.

Critère (v) : La médina de Sousse constitue un exemple éminent de l'architecture arabo-musulmane et méditerranéenne qui reflète un mode de vie traditionnel particulier. Cette typologie, devenue vulnérable sous l'effet des mutations socio-économiques irréversibles et de la modernité, constitue un patrimoine précieux qui doit être sauvegardé et protégé.

Intégrité (2009)

Les limites du bien coïncident avec le mur d'enceinte de la ville et comportent tous les attributs importants.

L'ensemble urbain historique de la ville de Sousse a conservé, sans altération majeure, son tissu urbain avec sa morphologie spatiale, et ses composantes monumentales, architecturales, et architectoniques. Toutefois, les nouveaux développements à l'extérieur des limites menacent l'intégrité visuelle de ce fort côtier.

Authenticité (2009)

L'adaptation aux nouveaux modes de vie et aux exigences socioculturelles et économiques ainsi que les travaux de restauration et de rénovation menés à travers les siècles n'ont ni affecté ni perturbé l'essentiel de l'authenticité fonctionnelle et structurelle du bien. Toutefois, de nouveaux défis se présentent lorsqu'il faut trouver un équilibre entre la fonction, les besoins des habitants, les questions relatives au patrimoine et la demande de nouveaux bâtiments. L'authenticité est en particulier rendue vulnérable sous l'effet d'une conservation inappropriée et de nouvelles constructions inadéquates.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La médina de Sousse bénéficie de trois niveaux de protection nationale y compris un système de protection au niveau local et municipal. En plus du grand nombre de monuments bénéficiant d'un classement spécifique à titre de monument historique (la Kasbah, la Grande Mosquée, le Ribat, la Soufra, la mosquée Bou Ftata, etc.), le bien est protégé par la Loi 35-1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et arts traditionnels, par la Loi relative au plan d'aménagement urbain et par l'Arrêté municipal relatif aux permis de bâtir à l'intérieur de la médina de Sousse. Une structure relevant de l'Institut national du patrimoine est chargée de la sauvegarde du bien et de sa gestion de manière permanente. Des mesures de contrôle visant à réduire l'impact des interventions sur les monuments historiques et des nouveaux développements sur l'ensemble du bien mériteraient d'être implantées strictement sur une base continue. Les interventions pour la conservation ont également besoin d'être contrôlées avec attention et de manière continue. La zone tampon proposée s'étendra sur 200 mètres au-delà des remparts et fera l'objet de contraintes en matière de planification adéquates pour préserver l'intégrité visuelle du bien.

Bien	Kairouan
Etat partie	Tunisie
Id. N°	499
Date d'inscription	1988

Brève synthèse

Située au centre de la Tunisie dans une plaine à une distance presque égale de la mer et de la montagne, Kairouan est la plus ancienne base arabo-musulmane du Maghreb (670 apr. J.-C.) et l'une de ses principales villes saintes. Capitale de l'Ifrîqiya pendant cinq siècles, elle a été un lieu de diffusion exceptionnel de la civilisation arabo-musulmane. Kairouan constitue un témoignage unique sur les premiers siècles de cette civilisation et sur son développement architectural et urbanistique. Le site inscrit est un bien en série qui comprend la médina et ses faubourgs, les Bassins des Aghlabides et la Zawiya de Sidi Sahib. La médina (54 ha) et ses faubourgs (20 ha) est un ensemble urbain qui présente toutes les composantes d'une ville arabo-musulmane. La médina est constituée d'habitations juxtaposées réparties en quartiers que séparent des rues étroites et sinueuses ; elle est entourée par des remparts qui s'étendent sur plus de trois kilomètres. Le tracé des faubourgs est plus rectiligne et les maisons y ont un caractère plus rural. La médina est dotée de quelques monuments remarquables dont la Grande Mosquée, un chef-d'œuvre architectural qui a servi de modèle à plusieurs mosquées du Maghreb, et la Mosquée des Trois Portes, qui présente la plus ancienne façade sculptée de l'art musulman qui nous soit parvenue. Les Bassins des Aghlabides, un réservoir à ciel ouvert formé de deux citernes communiquant entre elles et qui remonte au IXe siècle, constituent un des plus beaux ensembles hydrauliques conçus pour alimenter la ville en eau. La Zawiya de Sidi Sahib abrite les restes d'un compagnon de Mahomet, Abou Zama El-Balawi.

Critère (i) : La Grande Mosquée, reconstruite au IXe siècle, est l'un des monuments majeurs de l'Islam mais aussi un chef d'œuvre de l'architecture universelle. Les remaniements, nombreux mais limités, n'ont pas affecté les dispositions de ce lieu de prière formant un quadrilatère de 135 mètres sur 80 mètres et comprenant, au sud, une salle de prière hypostyle de dix-sept nefs soutenue par une forêt de colonnes en marbre et en porphyre et, au nord, une vaste cour dallée bordée de portiques interrompus, dans l'axe du petit côté nord, par la forme massive d'un minaret de plan carré à trois étages.

Critère (ii) : La Grande Mosquée a servi de modèle à plusieurs mosquées maghrébines, particulièrement en ce qui concerne les motifs décoratifs dont elle possède un répertoire unique. D'autre part, la Mosquée des Trois Portes, édifiée en 866 apr. J.-C., est la plus ancienne des mosquées à façade sculptée de l'Islam connues à ce jour.

Critère (iii) : Avec la Grande Mosquée, la Mosquée des Trois Portes, le Bassin des Aghlabides, sans parler de nombreux vestiges archéologiques, Kairouan offre un témoignage exceptionnel sur la civilisation des premiers siècles de l'Hégire en Ifrîqiya.

Critère (v) : A l'abri de ses murs et de ses portes (Bab et Tounes, Bab el Khoukha, Bab ech Chouhada), la médina de Kairouan, dominée par les minarets et les coupoles de ses mosquées et de ses zaouïas, conserve son réseau de rues tortueuses, ses maisons à terrasses aux murs extérieurs chichement percés de petites fenêtres et de portes à arcs outrepassés, aux murs intérieurs plus largement ouverts sur la cour centrale. Cette architecture traditionnelle, devenue vulnérable sous l'effet des mutations socio-économiques, constitue un patrimoine précieux, qui doit être intégralement protégé.

Critère (vi) : Kairouan est l'une des villes saintes et des capitales spirituelles de l'Islam. A côté de la Grande Mosquée, le premier lieu de culte fondé au Maghreb, trente-huit ans seulement après la mort du Prophète, la Zaouïa de Sidi Sahâb abrite les restes d'Abou Djama, un des compagnons de Mahomet. On ne s'étonnera pas que, naguère encore, sept pèlerinages à Kairouan aient pu tenir lieu du pèlerinage à La Mecque prescrit à tous les Musulmans.

Intégrité (2009)

L'ensemble historique de Kairouan, avec sa partie centrale et ses faubourgs, a conservé, sans altération, son tissu urbain avec sa morphologie, et ses composantes architecturales et architectoniques. Tous ces éléments sont porteurs de la valeur universelle du bien et contribuent à son intégrité.

Authenticité (2009)

Quelques demeures ont été complètement rénovées mais l'essentiel du tissu urbain, surtout les monuments, sont préservés. L'adaptation aux nouveaux modes de vie et aux exigences socio-économiques ainsi que les travaux de restauration menés à travers le temps n'ont pas affecté l'essentiel de son authenticité fonctionnelle et structurelle. Certaines demeures ont toutefois été reconstruites avec des matériaux modernes.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Outre les 36 monuments bénéficiant d'un classement spécifique au titre de monuments historiques, l'ensemble historique de Kairouan est protégé par la Loi 35-1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, par le Décret du 18 octobre 1921 relatif à la protection des souks et des quartiers pittoresques de la ville de Kairouan et par le plan d'aménagement urbain de la ville. Pour assurer la sauvegarde et la bonne gestion de l'ensemble historique de Kairouan, l'Institut National du Patrimoine l'a doté d'une unité de gestion. Il a aussi été proposé de créer un secteur sauvegardé, mesure qui sera suivie par l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. La délimitation d'une zone tampon adéquate pour assurer la protection des trois éléments du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est souhaitable, de même que le renforcement des mesures de contrôle pour maîtriser et réduire les constructions illicites. Il est nécessaire de continuer à encourager l'utilisation de matériaux et de techniques traditionnels pour la restauration et la réparation des monuments et des maisons.

Bien	Ville historique de Zabid
Etat partie	Yémen
Id. N°	611
Date d'inscription	1993

Brève synthèse

Zabid est l'une des villes côtières de la région de Tihama, dans l'ouest du Yémen, perchée sur un promontoire au-dessus de l'embranchement de la rivière et de la plaine inondable fertile. C'est une ville fortifiée de forme circulaire qui a conservé quatre portes et qui était alimentée en eau par un vaste réseau de canaux. Elle était déjà florissante quand l'Islam s'est établi dans la région au VIII^e siècle. Elle doit son développement à Ibn Ziyad (fondateur de la dynastie Zyadite), qui avait été envoyé dans la région par le calife al-Mamun en 820 pour étouffer une rébellion.

Le cœur de la ville est sa première mosquée, Asa'ir. La Grande mosquée se trouve à l'ouest de la ville. Entre les deux s'étend le souk. Zabid a la plus forte concentration de mosquées du Yémen, 86 au total, pour la plupart de simples structures en briques, mais certaines avec une décoration plus élaborée en brique sculptée et en stuc. Quatorze datent de la période Rasulide – ce sont toutes des medersas – et représentent le groupe le plus important d'édifices de cette période au Yémen.

Un réseau de passages étroits sillonne la ville et ses bâtiments en style vernaculaire, typiques du sud de la Péninsule arabique, lui confèrent des qualités visuelles exceptionnelles. Les habitations en brique cuite sont toutes sur le même plan, avec une grande pièce (murabba) ouvrant sur une cour intérieure.

Les maisons plus grandes s'élèvent sur deux ou trois étages et ont de magnifiques intérieurs richement décorés, avec murs, niches et plafonds en brique finement sculptée.

La ville avec son réseau de rues étroites, ses maisons traditionnelles et ses minarets est un exemple exceptionnel d'ensemble architectural homogène qui reflète les caractéristiques spatiales des premières années de l'islam. Autour de la ville se trouvent des cimetières, notamment celui du nord-ouest avec mosquée, puits et ombrages.

Zabid a joué un rôle important dans l'expansion de l'islam avec son université islamique (les anciennes mosquées et medersas qui recevaient des étudiants du monde entier venus suivre l'enseignement islamique et étudier différentes sciences), qui connut un extraordinaire développement grâce à des savants musulmans, contribuant ainsi au progrès de la science.

Critère (ii) : *Zabid est d'un intérêt archéologique et historique exceptionnel en raison de son architecture domestique et militaire et de son tracé urbain (seule ville du Yémen construite en veillant à l'harmonie entre le tracé typique de la ville islamique, avec mosquée centrale et souk, et les maisons destinées à la vie privée). Son architecture a profondément influencé celle de la plaine côtière yéménite.*

Critère (iv) : *L'architecture domestique et militaire de Zabid, l'organisation du tissu urbain et défensif telle qu'elle transparaît à travers les vestiges des remparts, les tours de gué et la citadelle, ainsi que son accès indirect en font un site archéologique et historique exceptionnel. L'architecture domestique de Zabid est l'exemple le plus caractéristique du style Tihama de maison avec cour intérieure que l'on trouve fréquemment dans une grande partie du sud de la péninsule Arabique.*

Critère (vi) : *La Ville historique de Zabid est étroitement liée à l'histoire de l'expansion de l'islam aux premières années de l'Hégire, comme l'attestent les vestiges archéologiques à l'intérieur de la mosquée Alash'ar, associée à Al-Alash'ari, l'un des compagnons du prophète Mahomet, qui fit construire ce qui devint la cinquième mosquée de l'islam. Capitale du Yémen du XIIIe au XVe siècle, la ville a également joué pendant des siècles un rôle important dans le monde arabo-musulman en étant l'un des grands centres de diffusion du savoir islamique.*

Intégrité (2010)

La taille adéquate du bien permet à tous les éléments et composantes de l'architecture domestique et militaire et à l'organisation de son tissu urbain et défensif d'être représentés, faisant du bien un site archéologique et historique exceptionnel. Toutefois, la construction récente de bâtiments en béton, l'installation d'un réseau électrique avec câbles aériens disgracieux, l'usage croissant de matériaux modernes tels que le béton et la tôle ondulée et l'envahissement des espaces ouverts sont en train de sérieusement remettre en question cette intégrité.

L'intégrité visuelle et physique du bien est tellement menacée par ces nouveaux aménagements et empiètements qu'au total 40 % des structures sont vulnérables. Il est urgent d'arrêter ce déclin et de revenir sur les modifications indésirables.

Authenticité (2010)

Les attributs qui confèrent au bien sa Valeur universelle exceptionnelle, tels que les mosquées, le tracé de la ville et les bâtiments traditionnels, sont extrêmement vulnérables au délabrement, à la modification des formes et des matériaux des bâtiments et à la multiplication des nouveaux ouvrages, sans souci de cohérence, dans les parties nord et est de la ville. Cependant, malgré ces menaces, il existe un certain degré d'authenticité qui pourrait être renforcé en restaurant le tracé urbain et les bâtiments traditionnels, afin de mieux traduire la Valeur universelle exceptionnelle du bien. Il est urgent d'inverser la tendance à la dégradation.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

La Ville historique de Zabid est protégée par la Loi de 1973 relative aux antiquités. Un schéma directeur concernant toute la ville a été approuvé en 2004 et un plan de conservation urbaine est en cours de préparation. Un plan de gestion du bien sera élaboré à la suite du plan de conservation urbaine. La Loi relative à la préservation des villes historiques sera adoptée et appliquée dans un proche avenir.

L'autorité responsable du bien est la GOPHCY (Organisation générale pour la préservation des villes historiques du Yémen), créée en 1990 pour gérer et sauvegarder toutes les villes historiques du Yémen.

Depuis 2007, l'antenne locale de la GOPHCY à Zabid a été renforcée, avec l'aide d'un projet géré par l'agence allemande d'assistance technique au développement (GTZ), qui a pour objet de remédier à l'important déclin de la ville et d'améliorer la situation physique, sociale et économique générale, grâce à un programme de réhabilitation des logements et à un projet d'amélioration des infrastructures.

Pour pouvoir répondre pleinement aux exigences de préservation durable et de viabilité du bien et, à moyen terme, pour inverser la tendance au déclin qui représente une menace pour sa Valeur universelle exceptionnelle, la GOPHCY aura besoin d'un soutien considérable, de ressources, d'un renforcement de ses capacités ainsi que d'une assistance technique et financière.

B.2 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Bien	Centre historique de la ville de Salzbourg
Etat partie	Autriche
Id. N°	784
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

Salzbourg est un exemple exceptionnel de ville-État ecclésiastique, phénomène particulier au Saint Empire romain qui s'étendait de la Prusse à l'Italie. La plupart ont disparu en tant qu'unités administratives et politiques au début du XIXe siècle et ont pris des trajectoires différentes de développement. Aucun autre exemple d'organisation politique de ce genre ne s'est maintenu aussi complètement qu'à Salzbourg en parvenant à préserver aussi remarquablement son tissu urbain et ses différents édifices.

Salzbourg, point de rencontre des cultures italienne et allemande, a joué un rôle essentiel dans les échanges entre ces deux cultures. Le résultat est une ville baroque qui a émergé intacte de l'histoire et qui porte un témoignage matériel exceptionnel sur une culture et une période particulières. Le centre de Salzbourg doit beaucoup de son aspect baroque aux architectes italiens Vincenzo Scamozzi et Santino Solari.

La ligne des toits de Salzbourg, qui se détache sur un horizon de montagnes, se caractérise par une profusion de flèches et de dômes eux-mêmes dominés par la forteresse de Hohensalzburg. La ville possède un grand nombre d'édifices laïcs et religieux de très grande qualité, construits de la fin du Moyen Âge au XXe siècle. On constate une distinction nette, visible sur le terrain et sur la carte, entre les terres du prince-archevêque et celles des bourgeois. Les premières sont riches de monuments – la cathédrale, la Résidence, l'abbaye des Franciscains, l'abbaye Saint-Pierre –, et d'espaces ouverts, notamment la Domplatz. Les maisons des bourgeois sont par contre construites sur de petites parcelles et donnent sur des rues étroites, les seuls espaces ouverts étant les trois marchés historiques. Salzbourg compte de nombreux monuments édifiés depuis la période gothique qui, ensemble, ont créé une image de la ville et un tissu urbain d'une extrême originalité et d'une très grande beauté.

Enfin, Salzbourg est intimement liée à de nombreux et très illustres artistes et musiciens, dont le plus célèbre est Wolfgang Amadeus Mozart.

Critère (ii) : Salzbourg a joué un rôle fondamental dans les échanges entre les cultures italienne et allemande, en concrétisant l'éclosion de ces deux cultures et la pérennité de ces échanges.

Critère (iv) : Salzbourg est un exemple exceptionnellement important de ville-État ecclésiastique européenne –, comportant un très grand nombre d'édifices laïcs et religieux de très grande qualité, datant de la fin du Moyen Âge au XXe siècle.

Critère (vi) : Salzbourg est remarquable pour ses liens avec les arts, la musique en particulier, en la personne de son célèbre fils, Wolfgang Amadeus Mozart.

Intégrité (2010)

Le centre historique de Salzbourg possède tous les éléments essentiels qui définissent la ville-État ecclésiastique. L'harmonie d'ensemble est vulnérable à l'impact négatif de nouveaux aménagements dans la zone tampon et aux abords de la ville.

Authenticité (2010)

Le centre de Salzbourg a conservé dans une large mesure son paysage urbain historique et son réseau de rues. Se détachant sur un horizon de collines, ses principaux monuments, tels la cathédrale et le couvent de Nonnberg, ont conservé leur place dominante dans la ligne des toits. La ville a dans l'ensemble réussi à préserver son caractère et son tissu historiques, bien qu'ils soient vulnérables aux nouvelles constructions qui ne respectent pas totalement l'harmonie de sa forme baroque.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

La gestion s'effectue au niveau national, régional et local. Le bien est protégé au niveau fédéral et provincial. D'autres législations spécifiques s'appliquent également dans certains domaines particuliers (comme la gestion de l'eau). Par ailleurs, une gestion consensuelle est également pratiquée et permet à des propriétaires et à des organismes culturels concernés d'agir à titre individuel.

Un plan de gestion a été établi en 2008, achevé fin janvier 2009 et adressé à toutes les autorités compétentes. Il montre comment on peut intégrer les nouvelles constructions au tissu urbain et à la planification, et contrôler et évaluer l'impact de nouveaux projets d'aménagements urbains pour faire en sorte de ne pas compromettre l'harmonie et l'intégrité de la ville.

On assiste depuis 40 ans à une prise de conscience collective de la valeur patrimoniale du tissu urbain. La commune et les différents propriétaires sont responsables du fonctionnement de la gestion quotidienne. Ils suivent les avis et orientations du personnel spécialisé de la Ville de Salzbourg, ainsi que les conseils du Bureau fédéral de Protection des Monuments. Le financement est assuré par l'État fédéral d'Autriche et par le biais du Fonds d'Entretien du Centre historique (financé par la ville et la province).

Bien	Palais et jardins de Schönbrunn
Etat partie	Autriche
Id. N°	786
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

Le Palais de Schönbrunn et ses jardins est un site exceptionnel car il constitue l'un des ensembles baroques de son genre les plus imposants et les mieux conservés d'Europe. Il représente en outre un symbole matériel éloquent de la puissance et de l'influence de la maison de Habsbourg sur une longue période de l'histoire européenne, de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle.

Il est impossible de séparer les jardins du palais, dont ils constituent une extension organique : c'est un excellent exemple de Gesamtkunstwerk, fusion magistrale de nombreuses formes artistiques.

Petit pavillon de chasse devenu résidence d'été des Habsbourg, Schönbrunn a été reconstruit après sa destruction totale au cours de la dernière attaque turque en 1683. Au cours de la reconstruction, le projet fut développé pour devenir une résidence d'été impériale de la cour. À ce titre, il représente l'ascension et la splendeur de l'empire des Habsbourg. À l'apogée du pouvoir des Habsbourg au début du XVIII^e siècle, lorsque la Vienne impériale, à l'exemple des Turcs, témoigna de son ascendant retrouvé dans des exemples spectaculaires du nouvel art baroque, Schönbrunn devint l'un des plus importants projets de construction résidentielle de la capitale.

Les vastes jardins baroques et leurs constructions (Gloriette, « ruines romaines » et autres) et la statuaire attestent la dimension et les fonctions impériales du palais. L'intention d'origine, lors de leur conception au XVIII^e siècle, fut à la fois de glorifier la maison de Habsbourg et de rendre hommage à la nature. L'Orangerie, à l'est du corps de bâtiment principal du palais, est la plus longue du monde avec ses 186 m de long. La grande serre à palmiers est une structure métallique impressionnante de 114 m de long, divisée en trois parties, édifée en 1880 grâce à des techniques mises au point en Angleterre.

Critère (i) : Le Palais et les jardins de Schönbrunn sont un exemple particulièrement bien préservé d'ensemble résidentiel princier baroque, qui constitue un exemple exceptionnel de Gesamtkunstwerk, fusion magistrale de nombreuses formes artistiques.

Critère (iv) : Le Palais et les jardins de Schönbrunn sont exceptionnels car ils conservent la trace des modifications effectuées au cours de plusieurs siècles, qui illustrent de façon très vivante les goûts, les intérêts et les aspirations d'une succession de monarques de la maison de Habsbourg.

Intégrité (2010)

Hormis quelques modifications mineures effectuées au XIX^e siècle, le bien comprend tous les éléments du Palais et des jardins de Schönbrunn. La taille de ce bien lui permet de présenter une représentation complète des caractéristiques d'un palais impérial. Aucun des attributs du bien n'est menacé. L'intégrité visuelle du bien est néanmoins vulnérable aux aménagements de grande hauteur réalisés à Vienne.

Authenticité (2010)

Le bâtiment d'origine a été considérablement étendu et modifié depuis sa construction, pour satisfaire les goûts et les exigences des empereurs successifs. Aucune modification importante n'a affecté les

structures depuis les travaux des façades commandés par François I^{er} au début du XIXe siècle. Le mobilier et la décoration des appartements impériaux, le théâtre, la chapelle et d'autres éléments importants sont entièrement authentiques. Le dessin du parc baroque est également quasiment inchangé et les techniques traditionnelles du XVIIIe siècle sont toujours utilisées pour l'émondage des arbres et la taille des buissons. Schönbrunn n'a pas changé, semble-t-il, depuis 1918, lorsqu'il est devenu propriété de la République d'Autriche. Il est depuis fidèlement conservé en l'état, que ce soit en matière de conception originale et de décoration, ou de restauration à l'identique après les dégâts causés pendant la guerre. L'ensemble du Palais et des jardins peut être considéré comme un exemple exceptionnel de Gesamtkunstwerk en raison de la parfaite conservation de l'originalité de son architecture, de la conception et de l'ameublement du palais, ainsi que du maintien de la relation spatiale et visuelle entre les bâtiments et le parc.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

Les bâtiments et jardins sont la propriété de la République d'Autriche. Depuis le 1er octobre 1992, le bien est géré par le Schloss Schönbrunn Kultur- und Betriebsgesellschaft mbH (Ltd), entreprise d'État. L'entretien des jardins est confié au Service fédéral des Jardins (Bundesgärten).

Le bien est protégé au niveau fédéral et provincial. Les zones qui entourent le bien ont été classées zones de protection et délimitent également la zone tampon. La Ville de Vienne contrôle ces abords par des réglementations de zonage et d'urbanisme. Il reste cependant à s'assurer en permanence que la ligne des toits et les perspectives visuelles depuis le bien ne sont pas compromises par des bâtiments de grande hauteur aux environs.

La gestion professionnelle quotidienne du bien s'effectue à partir d'un budget, de personnel et de plans d'investissement ayant fait l'objet d'un accord. Conformément aux demandes du Bureau fédéral de Protection des Monuments et de la Ville de Vienne, ces plans sont établis et mis en œuvre par des spécialistes employés par l'État fédéral. La « Schönbrunn Akademie » propose également des programmes de formation sur la gestion du patrimoine et des sujets techniques précis.

Les budgets de fonctionnement sont financés par des recettes perçues par l'entreprise chargée de la gestion, avec le soutien de l'État fédéral. Dans la zone tampon, des fonds sont mis à disposition par la Ville de Vienne.

Bien	Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein / Salzkammergut
Etat partie	Autriche
Id. N°	806
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

Le paysage alpin du Hallstatt-Dachstein, qui fait partie du Salzkammergut et donc des Alpes orientales, se caractérise par un environnement visuellement théâtral, peuplé de gigantesques montagnes surgissant abruptement d'étroites vallées. Depuis l'époque médiévale, sa prospérité repose sur l'extraction du sel centrée sur la ville de Hallstatt dont le nom signifie « établissement salin », rappel de sa fonction initiale.

La production systématique de sel a commencé dans la région dès l'Âge du bronze moyen (fin du 2e millénaire av. J.-C.). L'eau salée naturelle était alors récupérée dans des récipients et l'on procédait à son évaporation. L'exploitation minière du sel commence à la fin de l'Âge du bronze et reprend au VIIIe siècle av. J.-C. comme en attestent des preuves archéologiques montrant une société de l'Âge du fer florissante, hiérarchisée et très organisée entretenant d'intenses relations commerciales avec l'Europe et maintenant connue sous le nom de « culture de Hallstatt ». L'extraction du sel va se poursuivre jusqu'à l'époque romaine et reprendre ensuite au XIVe siècle. Les grandes quantités de bois nécessaires pour étayer les galeries des mines et faire évaporer le sel étaient extraites des vastes forêts des massifs montagneux qui, depuis le XVIe siècle, étaient contrôlées et gérées directement par la couronne d'Autriche. La ville de Hallstatt a été reconstruite en style baroque tardif après un incendie en 1750 qui a détruit ses bâtiments en bois.

La beauté du paysage alpin – avec ses pâturages d'altitude utilisés pour l'estive des moutons et des bovins depuis les temps préhistoriques lors du processus de transhumance qui, encore aujourd'hui, donne aux communautés de la vallée le droit d'accès à des zones de pâturage spécifiques situées en altitude –, a été « découverte » au début du XIXe siècle par des écrivains comme le romancier Adalbert Stifter, le poète dramaturge Franz Grillparzer et la plupart des peintres de renom de l'école de Biedermeier. Avec l'augmentation du nombre de touristes, les hôtels et thermes d'eau salée se sont développés pour accueillir les visiteurs.

Le paysage est exceptionnel, formant un ensemble de grand intérêt scientifique et d'immense pouvoir naturel qui a joué un rôle fondamental dans l'histoire de l'homme, comme en témoigne l'empreinte des mineurs-fermiers au fil des siècles, tandis que l'exploitation minière transformait l'intérieur de la montagne et que les artistes et écrivains en décrivaient l'harmonie et la beauté.

Critère (iii) : *L'homme peuple ces vallées dominées par de hautes montagnes depuis plus de trois millénaires. Ce sont l'extraction et le traitement du sel – ressource naturelle essentielle à la vie humaine et animale –, qui ont donné à cette région sa prospérité et sa spécificité en associant étroitement les différentes activités intensives de l'homme au cœur d'un paysage en grande partie indompté.*

Critère (iv) : *La région alpine du Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut est un exemple exceptionnel de paysage naturel d'une grande beauté et d'un grand intérêt scientifique qui renferme également les témoignages d'une activité économique humaine fondamentale. Le paysage culturel de la région s'enorgueillit d'une évolution permanente qui couvre 2 500 ans. Dès le début, son histoire s'est trouvée essentiellement liée à l'histoire économique de l'extraction du sel. L'exploitation des mines de sel a toujours déterminé chaque aspect de la vie, ainsi que les éléments architecturaux et artistiques qui en témoignent. Dès l'Âge du bronze moyen, on trouve des traces de la production de sel pratiquée à très grande échelle à Hallstatt.*

Intégrité (2010)

Le bien conserve comme il convient tous les éléments liés à l'extraction et au traitement du sel, à la production associée de bois de construction, à la transhumance et à l'exploitation laitière, et maintient l'harmonie qui a attiré les artistes et écrivains du XIXe siècle.

Il n'a pas subi, et ne subit pas, les effets négatifs du développement moderne.

Authenticité (2010)

Du fait de son évolution historique particulière, ce paysage culturel a conservé un degré d'authenticité naturelle et sociétale exceptionnelle pour la région alpine. Il a conservé sa structure spatiale et matérielle, résultat de l'interaction entre l'homme et l'environnement, à un degré exceptionnel. Cette qualité et ce contexte ont été encore renforcés par un grand nombre d'artistes venus séjourner dans la région ; leurs nombreuses toiles et représentations sont des témoignages complémentaires de sa valeur.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

Pour répondre à des besoins différents, la protection s'effectue aux niveaux fédéral et provincial. Ces réglementations se complètent pour couvrir monuments et ensembles, nouveaux bâtiments, forêts, eaux et nappes phréatiques et aspects généraux de la nature, y compris caractéristiques spécifiques, grandes étendues, grottes et espaces cultivés. Il existe également des dispositions régissant la planification régionale.

Depuis quelques années, on assiste à une prise de conscience collective de la valeur patrimoniale du tissu urbain. Ce sont les communes et les propriétaires qui assurent la gestion quotidienne, en suivant les orientations fournies par les experts des provinces et du Bureau fédéral pour la protection des monuments. L'État fédéral autrichien, les gouvernements provinciaux de Salzbourg et de Styrie et plus particulièrement de Haute-Autriche, fournissent un soutien financier.

Bien	Tumulus, pierres runiques et église de Jelling
Etat partie	Danemark
Id. N°	697
Date d'inscription	1994

Brève synthèse

Situé dans le centre de la péninsule du Jutland, Jelling était un monument royal sous le règne de Gorm et de son fils Harald à la dent bleue, au 10e siècle. Il est possible que ce site soit antérieur à cette époque. L'ensemble est constitué de deux tumulus à toit plat, de 70 mètres de diamètre et de 11 mètres de haut, qui sont presque identiques par leurs formes, leur taille et leur construction en tourbe, empilée en couches égales, la partie herbeuse vers le bas. Après l'introduction du christianisme au Danemark et l'intégration de la Norvège au pays, Harald à la dent bleue a célébré sa réussite en érigeant une pierre entre les deux tumulus et en construisant la première église en bois à Jelling.

La grande pierre runique est située précisément à mi-chemin des deux tumulus. Sur son inscription gravée, sous un dragon nordique entrelacé, on peut lire: " le Roi Harald a souhaité la construction de ce monument en mémoire de Gorm, son père, et de Thyra, sa mère, parce qu'Harald a conquis tout le

Danemark et la Norvège et a rendu les Danois chrétiens". Sur le côté sud-ouest de la pierre, on peut voir une représentation antérieure du Christ en Scandinavie, avec une inscription relative à la conversion des Danois au Christianisme entre 953 et 965. La position d'origine de l'autre pierre runique, voisine de la première et plus petite, n'est pas connue. Elle est, cependant, à cet emplacement depuis environ 1630. Sur une inscription, on peut y lire: "Le Roi Gorm a construit ce monument pour sa femme Thyra, ornement du Danemark". Une petite église très simple en pierres blanchies à la chaux est présente sur le même site que trois églises en bois antérieures, toutes trois détruites par des incendies. En 2006, des fouilles ont révélé l'existence d'une superbe enceinte autour du bâtiment et des parties d'un grand navire de pierres dont la taille est inconnue.

Marquant le début de la conversion du peuple scandinave au christianisme, les tumulus, les pierres runiques et l'église de Jelling sont de remarquables manifestations d'un événement d'une importance exceptionnelle. Cette transition entre des croyances païennes et la foi chrétienne est illustrée de façon très vivante par les différents tumulus funéraires païens, une pierre runique païenne, une autre célébrant l'introduction du christianisme, enfin par la construction d'une église symbole de la prédominance chrétienne. L'ensemble est exceptionnel en Scandinavie et dans toute l'Europe.

Critère (iii): L'ensemble de Jelling et plus particulièrement les tumulus funéraires païens et les deux pierres runiques sont des exemples exceptionnels de la culture païenne nordique.

Intégrité (2010)

En exprimant la valeur du bien, les tumulus, les pierres runiques et l'église de Jelling fournissent collectivement les trois éléments fondamentaux et d'importance. En 2006, des fouilles ont révélé des parties d'une enceinte et des traces d'un navire de pierres beaucoup plus grand. Ces découvertes font actuellement l'objet de recherches complémentaires par le Musée national et par le Musée de Vejle. Le cadre du bien contribue grandement à son intégrité visuelle. Une route au sud et à l'ouest du bien à un certain impact sur cette intégrité.

Authenticité (2010)

Les deux grands tumulus de Jelling ont conservé leur forme d'origine. Le tumulus nord a été construit sur une impressionnante chambre funéraire en chêne qui a été taillée dans un tumulus antérieur datant de l'âge de bronze et de taille bien inférieure. Le tumulus sud ne contient pas de chambre funéraire. Le Musée national a entrepris plusieurs fouilles scientifiques et a conservé les découvertes et la documentation dans ses archives. L'usage ininterrompu du cimetière et de l'église actuelle, suite à celles qui l'ont précédée, s'étend sur une période de plus de 1000 ans.

Les changements intervenus sont limités mais inévitables au cours des mille années de désagrégation et d'érosion. Ils ont cependant eu des conséquences sur les inscriptions des deux pierres runiques et les ont rendues très vulnérables à toute érosion future.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

L'église est protégée dans le cadre de la Loi consolidée sur les églises et les cimetières de 1992. Cette loi stipule que tous les travaux sur l'église doivent être approuvés par les autorités diocésaines après consultation du Musée national et de l'Inspecteur royal des bâtiments nationaux inscrits. Selon ce même statut, l'église est entourée d'une zone tampon de 300 mètres. Cette mesure empêche la construction de tout bâtiment de plus de 8,50 mètres. Un arrêté sur la conservation est en vigueur sur une distance de 1000 mètres au nord de Jelling afin d'empêcher toute construction ou plantation d'arbres, ainsi une vue panoramique ininterrompue sur l'église dans cet axe est préservée.

Les tumulus et les deux pierres runiques sont protégés dans le cadre de la Loi sur les musées. Celle-ci interdit toute activité susceptible d'abîmer les monuments ou de déranger leur activité et accorde une zone tampon de 2 mètres au tour du monument. La Loi sur la protection de la nature accorde une zone tampon supplémentaire de 100 mètres autour de la zone tampon de 2 m.

Le plan d'urbanisation de la ville règlemente également l'aménagement de Jelling, et, en 2009, le Conseil municipal de Vejle a adopté un plan pour les zones environnantes du monument. Ce plan insiste sur la nécessité de déplacer le tracé de l'actuelle route hors de la zone du monument et de démolir un certain nombre de maisons avoisinantes afin de créer une véritable zone tampon qui accueillera le secteur entouré par l'enceinte.

Afin de compléter la protection des valeurs et la conservation du site, le Conseil municipal de Vejle coopère avec l'Agence danoise du patrimoine et le Musée national afin que soit mis en place le plan pour les zones environnantes du monument. Les travaux débiteront en 2010 et devraient s'achever en 2013.

Le plan de gestion du bien sera révisé en 2010.

Afin de protéger les pierres runiques de toute érosion future et de les conserver dans leur position d'origine, il est urgent de les protéger des aléas de la météo. Un concours d'architecture a été lancé à l'automne 2009 pour trouver une réponse à ce problème. Le vainqueur a été désigné début 2010 et le résultat du concours pourrait impliquer des travaux qui seront soumis à consultation.

Une extension de la zone tampon destinée à renforcer le lien entre le bien et son cadre est actuellement prévue et contribuera de façon décisive à la valeur d'intégration de tout le monument et de son environnement. Le tracé d'une route située près du tumulus sud sera modifié conformément au projet d'extension de la zone tampon.

Bien	Cathédrale de Roskilde
Etat partie	Danemark
Id. N°	695 rev
Date d'inscription	1995

Brève synthèse

La cathédrale de Roskilde, sur l'île de Sjælland, est une vaste basilique en brique à vaisseaux, de style gothique, dotée de deux flèches et d'une galerie intérieure semi-circulaire. Située au sommet d'une petite colline dominant le fjord de Roskilde, la cathédrale est un monument très célèbre. Autour, dans son environnement, on discerne toujours la structure de la ville médiévale où subsistent certains bâtiments du Moyen Âge et plusieurs belles maisons des XVIIe et XVIIIe siècles.

Édifiée vers 1170, la structure originelle de la cathédrale était de style roman mais le plan a été modifié au milieu de la construction, sous l'influence du style gothique qui venait de faire son apparition en France. Au cours des siècles qui suivirent, des chapelles, porches et autres structures ont été ajoutés, chacun dans le style architectural de leur époque. La cathédrale est donc un condensé de l'histoire de l'architecture européenne dans un même édifice.

Comme on le constate dans la plupart des monuments de cette époque, la taille et la couleur des briques des murs extérieurs varient. Les murs intérieurs étaient nus à l'origine, mis à part les voûtes et les intrados des arcs qui étaient enduits. Plus tard, l'intérieur a été totalement recouvert de stuc poli jaune-gris et la majorité des riches peintures murales originales ont disparu.

Les monuments royaux de la cathédrale commémorent un ensemble exceptionnel de sépultures royales du Xe siècle à nos jours. À seulement une exception près, tous les rois et reines danois sont enterrés dans la cathédrale et leurs tombes montrent l'évolution de l'art funéraire monumental.

La cathédrale de Roskilde est un exemple exceptionnel des premières utilisations de la brique dans de grands édifices religieux d'Europe du Nord. En raison de l'ajout successif de chapelles et de porches destinés à commémorer la royauté danoise depuis le XVIe siècle, c'est aussi un exemple exceptionnel de l'évolution des styles architecturaux européens dans un même édifice.

Critère (ii) : La cathédrale de Roskilde est un exemple exceptionnel des premiers grands monuments ecclésiastiques construits en briques en Europe du Nord et elle a exercé une profonde influence dans toute la région sur la diffusion de la brique pour ce type d'édifice.

Critère (iv) : À la fois par sa forme et son environnement, la cathédrale de Roskilde est un exemple exceptionnel de cathédrale du Nord de l'Europe, particulièrement remarquable par la succession des styles architecturaux utilisés dans les chapelles et porches ancillaires ajoutés au cours des siècles pendant lesquels la cathédrale a servi de mausolée à la famille royale de Danemark.

Intégrité (2010)

La cathédrale et toutes les chapelles plus tardives font partie du bien. Une extension de la zone tampon est prévue et mettra en exergue les relations entre le monument et son environnement, ce qui renforcera par là-même son intégrité générale. Dans l'ensemble, cette association permettra de protéger tous les éléments significatifs afin de pouvoir exprimer totalement la valeur de la cathédrale dans son cadre.

Authenticité (2010)

Comme un grand nombre de bâtiments religieux qui ont été continuellement utilisés depuis leur construction, la cathédrale de Roskilde a fait l'objet de nombreux changements. Des chapelles antérieures ont été démolies pour permettre la construction de chapelles funéraires royales, et des incendies périodiques ont conduit à des restaurations et des reconstructions souvent accompagnées de modifications stylistiques notables. La plus importante restauration – entreprise par le roi Christian IVe

au début du XVIIe siècle pour remédier à la dilapidation qui suivit la Réforme – a apporté des changements significatifs.

À la fin du XIXe siècle, la totalité du bâtiment a été restaurée. Les travaux ont été dirigés par le très compétent bedeau d'alors, en collaboration avec d'éminents architectes et historiens d'art de l'époque. De nouveaux travaux de rénovation du toit et des flèches ont eu lieu entre 2006 et 2009. Des travaux de restauration des chapelles sont effectués en permanence, dans un profond respect du projet architectural et des matériaux d'origine. L'importante documentation sur les travaux de restauration est conservée aux Archives de la Cathédrale, et aux Archives du Musée National.

Depuis le XVIe siècle, la cathédrale sert de mausolée à la famille royale du Danemark, les dernières funérailles ayant eu lieu en 2000.

Besoins en matière de protection et de gestion (2010)

La cathédrale est protégée par la Loi consolidée sur les églises et cimetières de 1992. Toute modification de cette loi doit être approuvée par les autorités diocésaines après consultation du Musée National et de l'Inspecteur royal des Monuments publics classés.

La plupart des bâtiments situés dans le cadre dépassant la zone tampon entourant la cathédrale sont protégés par la Loi sur la préservation des bâtiments. Toute modification de cette loi doit être approuvée par l'Agence du Patrimoine du Danemark.

Le Plan d'urbanisme régit les abords immédiats de la cathédrale en établissant des contrôles publics sur certains éléments comme les nouveaux immeubles, la circulation, l'éclairage, la signalisation et le pavage.

Pour renforcer la protection du cadre du bien, le Conseil municipal de Roskilde, en concertation avec l'Agence du Patrimoine du Danemark, prévoit une extension de la zone tampon et compte intégrer au Plan d'urbanisme une protection des perspectives visuelles.

La cathédrale de Roskilde doit revoir son plan de gestion en tant que bien du patrimoine mondial en 2010.

ANNEXE II: Déclarations rétrospectives de valeur

Décision: 33 COM 8E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document *WHC-09/33.COM/8E*,
2. Adopte les déclarations de valeur rétrospectives, telles que présentées dans l'Annexe du document *WHC-09/33.COM/8E*, pour les biens du patrimoine mondial suivants :
Pologne : Centre historique de Cracovie ; Mines de sel de Wieliczka ; Centre historique de Varsovie ; Vieille ville de Zamość ; Château de l'ordre Teutonique de Malbork ;
3. Adopte la déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective, telle que présentée dans l'Annexe du document *WHC-09/33.COM/8E*, pour le bien du patrimoine mondial suivant: Bulgarie : Réserve naturelle de Srébarna ;
4. Décide de remettre à sa prochaine session ordinaire l'examen du reste du document *WHC-09/33.COM/8E*.

Bien	Monuments médiévaux au Kosovo
Etat partie	Serbie¹
Id. N°	724 bis
Dates d'inscription	2004-2006

Les monuments médiévaux serbes au Kosovo constituent un groupe unifié d'églises construites dans le domaine spirituel byzantin mais qui reflètent fortement les autorités spirituelles et séculières unifiées de la Serbie médiévale qui se trouvait à la fois face à l'Orient orthodoxe et à l'Occident catholique, non seulement au sens géographique et au sens politique mais aussi au sens culturel.

Deux styles se développèrent simultanément dans l'architecture médiévale serbe, et leur accomplissement final a été préservé au Kosovo. L'unité architecturale complexe des églises et des exonarthex de l'ensemble de Peć, servant les deux religions et de nombreuses fonctions séculières, illustre le style appelé Ras, représentant une synthèse particulière de l'architecture byzantine et de l'architecture de l'ouest de l'Europe, associant le plan et l'organisation spatiale de l'église orthodoxe et les ornements extérieurs romanes et gothiques. Les expressions de ce style les plus imposantes se manifestent dans l'église du monastère de Dečani.

Le second style, inspiré de l'art byzantin – plan cruciforme avec cinq dômes – caractéristique du style Renaissance des Paléologues, se manifeste dans sa première phase dans l'église de la Vierge de Ljeviša, tandis que dans le monastère de Gračanica le style atteint son apogée, avec un rythme idéal des proportions et des volumes et une harmonie extraordinaire accomplie dans ses façades en cascade.

Les fresques des quatre églises représentent un témoignage exceptionnel de la peinture byzantine tardive. Gračanica, le Patriarcat de Peć et Dečani manifestent toutes les tendances des styles principaux ; l'église de la Vierge de Ljeviša montre des exemples uniques de style Renaissance des Paléologues et le trésor le mieux préservé d'iconographies byzantines est ~~à~~ Les peintures murales et les éléments intérieurs largement conservés de ces églises (pavements de sol en pierres de

¹ **Note:** Le Secrétariat a été informé par le conseiller juridique que «le Secrétariat de l'UNESCO suit la pratique des Nations Unies qui considère que la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999) continue d'être applicable au territoire du Kosovo jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise».

couleur, mobilier d'église) transmettent une information exceptionnelle sur tous les aspects de la vie médiévale à Byzance.

Les églises étaient étroitement liées à nombre de personnages et d'événements parmi les plus importants dans les Balkans du XIV^e siècle, et ces quatre monuments avaient une influence directe sur l'art et l'architecture dans cette partie de l'Europe pendant l'époque ottomane.

Critère (ii) : Le monastère de Dečani, l'église monastique du Patriarcat de Peć, l'église monastique de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljeviša ont joué un rôle décisif dans le développement de la construction ecclésiastique et de la peinture murale dans les Balkans entre le XIV^e et le XVI^e siècles, et reflètent, dans le style distinct Ras et le style architectural de la Renaissance des Paléologues des Balkans, une fusion des styles byzantin orthodoxe d'Orient et roman de l'Occident.

Critère (iii) : Les peintures murales des quatre églises sont un témoignage exceptionnel des manifestations de la tradition culturelle de la Renaissance des Paléologues de l'art byzantin des Balkans. Elles montrent l'apogée du développement de l'art de la péninsule balkanique depuis la première moitié du XIV^e siècle à Gračanica et Ljeviša, comparable uniquement à l'église des Saints - Apôtres de Thessalonique et au monastère de Protaton au Mont Athos, tandis que les peintures des églises de Peć, datant d'environ 1300 jusqu'à 1673 - 1674, sont une démonstration puissante de l'émergence de ce style et de sa suite. À Dečani, les peintures sont le trésor le mieux préservé de l'iconographie byzantine.

Critère (iv) : Le monastère de Dečani, l'église monastique du Patriarcat de Peć, l'église monastique de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljeviša reflètent le développement d'un style architectural et d'ornementation murale distinct dans les Balkans au XIV^e siècle, lorsque les forces ecclésiastiques et étatiques se sont alliées pour forger une forte identité à la Serbie, conformément aux orientations politiques.